



Assemblée générale

Distr. générale
28 mars 2025
Français
Original : anglais

Quatre-vingtième session

Points 137 et 138 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2026

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2026

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 14

Environnement

Programme 11

Environnement

Table des matières

	<i>Page</i>
A. Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024**	3
Orientations générales	3
Programme de travail	13
Sous-programme 1. Action climatique	13
Sous-programme 2. Transformations numériques à l'appui de l'action environnementale	17
Sous-programme 3. Action en faveur de la nature	22
Sous-programme 4. Gouvernance de l'environnement	27
Sous-programme 5. Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution	32
Sous-programme 6. Finances et transformations économiques	37
Sous-programme 7. Interface science-politiques	42

* [A/80/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2026***	48
Vue d'ensemble	48
Organes directeurs	55
Direction exécutive et administration	56
Programme de travail	62
Sous-programme 1. Action climatique	62
Sous-programme 2. Transformations numériques à l'appui de l'action environnementale	63
Sous-programme 3. Action en faveur de la nature	64
Sous-programme 4. Gouvernance de l'environnement	65
Sous-programme 5. Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution	66
Sous-programme 6. Finances et transformations économiques	67
Sous-programme 7. Interface science-politiques	68
Appui au programme	69
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2026	72
II. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	73

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

A. Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 14.1 Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est chargé de diriger et de coordonner l'action relative aux questions environnementales qui est menée dans le système des Nations Unies. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont la résolution [2997 \(XXVII\)](#), et par le Conseil d'administration du Programme dans sa décision 19/1. Cette décision contient la Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du PNUE, que l'Assemblée générale a approuvée, en 1997, dans l'annexe de sa résolution [S-19/2](#) et qu'elle a ensuite réaffirmée dans ses résolutions [53/242](#), en 1999, et [66/288](#) et [67/213](#), en 2012. Dans la résolution [70/1](#) de l'Assemblée, les États Membres ont dit être conscients de l'importance de l'environnement pour la bonne mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Dans le cadre de son mandat, le PNUE soutiendra les États Membres en fixant des orientations stratégiques en faveur de la durabilité environnementale tout en contribuant à l'intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Conscient de la nature intégrée des problèmes avec lesquels les pays sont aux prises, il jouera un rôle essentiel dans le respect des engagements pris et la mise en œuvre d'efforts de transformation en profondeur aux fins du développement durable.

Stratégie et facteurs externes pour 2026

- 14.2 La stratégie à moyen terme pour la période 2026-2029 guidera les orientations stratégiques et les activités opérationnelles du PNUE, l'objectif étant d'aider les États Membres à redoubler d'efforts pour réaliser la dimension environnementale du développement durable et à faire face aux crises liées aux changements climatiques, à la dégradation de la biodiversité et de la nature et à la pollution et aux déchets. La stratégie, qui sera examinée par les États Membres à la septième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, sera fondée sur des consultations régulières et inclusives avec les États Membres et les parties prenantes et sur une évaluation des progrès accomplis, des difficultés actuelles et des questions émergentes, tout en tenant compte des enseignements tirés de la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme pour la période 2022-2025. Le Programme continuera de plaider pour que la science reste au centre de tous les processus de prise de décisions, y compris sur les questions émergentes, et de promouvoir une meilleure gouvernance mondiale de l'environnement, en étroite coopération avec les accords multilatéraux relatifs à l'environnement dont il assure le secrétariat et dans la droite ligne du Programme 2030 et des mesures et décisions inscrites dans le Pacte pour l'avenir.
- 14.3 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, sous-régional, national et local, le PNUE continuera de rehausser le niveau des ambitions et de promouvoir le leadership en s'appuyant sur la sensibilisation et sur une approche prescriptive et normative. Il aidera les États Membres par des partenariats stratégiques porteurs de transformations qui apportent des solutions durables, intégrant la santé, l'éducation, la réduction de la pauvreté et le bien-être économique et social. Ses partenariats avec les secrétariats des accords multilatéraux relatifs à l'environnement resteront essentiels pour garantir des synergies plus fortes et renforcer l'effet des travaux des différentes parties. Le Programme encouragera les parties prenantes non gouvernementales, y compris le secteur privé et la communauté financière, à accroître les investissements dans les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et à améliorer la durabilité environnementale. Dans le cadre de ces partenariats, diverses mesures seront prises pour obtenir un effet plus large en faveur du développement durable, tout en renforçant la capacité des pays de répondre rapidement aux impacts environnementaux des catastrophes et des conflits armés.

- 14.4 Dans le domaine de la coordination et des relations interinstitutions, c'est au PNUE que revient la tâche globale de mener et de coordonner l'action environnementale dans le système des Nations Unies. Par l'intermédiaire du Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies, le Programme donnera une impulsion à l'action internationale afin de renforcer la cohérence des stratégies de durabilité environnementale et de donner plus de visibilité aux initiatives de partenariat. Il s'appuiera sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement pour continuer de s'attaquer aux crises liées aux changements climatiques, à la dégradation de la biodiversité et de la nature et à la pollution et aux déchets, renforcera son rôle de guide, rehaussera le niveau de ses ambitions et accélérera et transposera plus largement les progrès accomplis durant la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Il continuera de veiller à ce que ses travaux soient bien pris en compte par les équipes de pays des Nations Unies nouvelle génération et dans le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents redynamisé, grâce à sa collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement, et de faire fructifier son travail et son expertise à l'échelle des pays, des sous-régions et des régions. Il veillera également à ce que les priorités fixées par les accords multilatéraux relatifs à l'environnement soient prises en compte par les mécanismes de suivi et d'examen à l'échelle mondiale, en particulier le Programme 2030.
- 14.5 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2026 :
- Les États Membres et les partenaires restent déterminés à élaborer et à mettre en œuvre des politiques environnementales fondées sur la science ;
 - Des ressources extrabudgétaires demeurent disponibles pour mettre en œuvre les activités prévues du PNUE.
- 14.6 Le PNUE prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il s'emploiera à mettre en œuvre en tous points la résolution 4/17 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur la promotion de l'égalité des sexes et des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles dans la gouvernance de l'environnement et continuera de la mettre en œuvre au stade de la conception et de l'exécution des programmes et des projets. Il aidera les États Membres à réaliser l'objectif de développement durable n° 5 pour ce qui concerne l'environnement, appelant à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de la prise de décisions relatives à l'environnement et y accèdent sur un pied d'égalité.
- 14.7 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le PNUE sera attentif et ouvert à l'inclusion des personnes handicapées, par exemple en tenant compte de leurs besoins et de leurs préoccupations dans la conception et l'exécution de ses programmes et projets et en adaptant ses projets à la situation et aux besoins des populations locales. La prise en compte des préoccupations et des besoins des personnes handicapées sera notamment mise en avant lorsqu'il s'agit d'appuyer les systèmes d'alerte rapide relatifs aux changements climatiques ou les projets portant sur des catastrophes environnementales et des conflits armés. Le Programme continuera de renforcer la promotion et la protection des droits des personnes handicapées en s'appuyant sur sa procédure d'examen et d'atténuation des risques.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 14.8 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme, qui a été revue pendant l'établissement du projet de budget-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

2997 (XXVII)	Dispositions institutionnelles et financières concernant la coopération internationale dans le domaine de l'environnement	47/190	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
--------------	---	--------	--

S-19/2	Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21	78/128	Conférence des Nations Unies de 2025 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
53/242	Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains		
65/2	Document final de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	78/146	Mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer
66/288	L'avenir que nous voulons	78/159	Renforcement de la coopération pour la gestion intégrée des zones côtières aux fins du développement durable
67/251	Changement de nom du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement	78/160	Science, technologie et innovation au service du développement durable
68/99	Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl	78/161 78/163	Culture et développement durable Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
68/215	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa première session universelle et l'application des dispositions de la section IV.C du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulée « Le pilier "Environnement" dans le contexte du développement durable »	78/179 79/1 79/45	Politiques et programmes mobilisant les jeunes Le Pacte pour l'avenir Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	79/85 79/139	Effets des rayonnements ionisants Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
73/238	Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale	79/140	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	79/171 79/194	Le droit à l'alimentation Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
75/271	La nature ne connaît pas de frontières : la coopération transfrontière en tant que facteur clef de la préservation, de la restauration et de l'exploitation durable de la biodiversité	79/195 79/196 79/197	Commerce international et développement Système financier international et développement Soutenabilité de la dette extérieure et développement
76/201	Tourisme durable et développement durable en Amérique centrale	79/198	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable
76/298	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	79/199 79/200 79/201	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement Marée noire sur les côtes libanaises
77/159	Renforcer le rôle des parlements dans l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable	79/202	L'entrepreneuriat au service du développement durable
77/161	Promouvoir l'adoption d'initiatives zéro déchet pour appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030		Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur Action 21

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

79/203	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	79/226	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
		79/228	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés
79/205	Réduction des risques de catastrophe		
79/207	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	79/234	Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
79/209	Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement	79/263	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
79/212	Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière		

Décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

SS.VIII/1, sect. II, 25/1, sect. II	Application de la décision SS.VII/1 sur le thème « la gouvernance internationale de l'environnement : renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement »	23/11	L'égalité entre les hommes et les femmes et l'environnement
		24/11	Intensification de l'éducation en matière d'environnement en vue de parvenir à un développement durable
SS.XI/2	Aide apportée à Haïti par le Programme des Nations Unies pour l'environnement : renforcement de la réponse environnementale en Haïti	26/15	Renforcement de la coopération internationale concernant les aspects environnementaux des interventions d'urgence et de la préparation aux urgences
19/1	Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement	27/2	Mise en œuvre du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
23/7	Renforcement de l'intervention en cas d'éco-urgence et mise en place de systèmes de prévention, de planification préalable et d'atténuation des catastrophes, ainsi que de systèmes d'alerte rapide au lendemain de la catastrophe provoquée par le raz-de-marée dans l'océan Indien	27/11	État de l'environnement et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la recherche de solutions aux grands problèmes d'environnement

Résolutions et décisions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

1/1	Document final ministériel de la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement	1/12	Relation entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les accords multilatéraux sur l'environnement
		1/13	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
1/4	Interface science-politiques		
1/8	Adaptation reposant sur les écosystèmes		
1/10	Diversité de visions, d'approches, de modèles et d'outils pour assurer la viabilité de l'environnement dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté	1/16	Gestion des Fonds d'affectation spéciale et des contributions à des fins déterminées
		1/17	Amendements à l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial
1/11	Coordination au sein du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement, y compris le Groupe de la gestion de l'environnement	2/2	Rôle et fonctions des forums régionaux des ministres de l'environnement et des autorités environnementales

2/3	Investir dans les capacités humaines au service du développement durable par le biais de l'éducation et de la formation en matière d'environnement	3/5	Investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable
2/4	Rôle, fonctions et modalités de la mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'environnement des Orientations de SAMOA comme moyen de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable	3/6 3/8	Gestion de la pollution des sols pour parvenir à un développement durable Prévention et réduction de la pollution atmosphérique pour améliorer la qualité de l'air à l'échelle mondiale
2/5	Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	3/9	Élimination de l'exposition aux peintures au plomb et promotion de la gestion écologiquement rationnelle des déchets de batteries au plomb
2/6	Promouvoir l'Accord de Paris		
2/13	Gestion durable du capital naturel aux fins du développement durable et de l'élimination de la pauvreté	3/10	Lutter contre la pollution des eaux afin de protéger et de restaurer les écosystèmes liés à l'eau
2/15	Protection de l'environnement dans les régions touchées par des conflits armés	3/11	Mise en œuvre des alinéas a) à h) du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »
2/16	Intégration de la biodiversité pour le bien-être		
2/17	Renforcement de l'action du Programme des Nations Unies pour l'environnement en vue d'améliorer la coopération, la collaboration et les synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique	4/3 4/17	Mobilité durable Promouvoir l'égalité des sexes, les droits et l'autonomisation des femmes et des filles dans la gouvernance de l'environnement
2/18	Relations entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les accords multilatéraux sur l'environnement dont il assure le secrétariat	4/18 4/20	Liens entre la pauvreté et l'environnement Cinquième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo V) : au service de la population et de la planète
2/19	Examen à mi-parcours du quatrième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo IV)	4/21 4/22	Plan de mise en œuvre « Vers une planète sans pollution » Mise en œuvre et suivi des résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
2/20	Projet de stratégie à moyen terme pour la période 2018-2021 et projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2018-2019	4/23	Suivi de l'environnement mondial : renforcement de l'interface science-politiques du Programme des Nations Unies pour l'environnement et approbation du Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial
2/24	Lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, et promotion d'un pastoralisme et de pâturages durables		
2/25	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	5/1 5/2	Lien entre le bien-être animal, l'environnement et le développement durable Gestion durable de l'azote
3/1	Réduction et maîtrise de la pollution dans les zones touchées par des conflits armés ou le terrorisme	5/3 5/4	Avenir du Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial Gestion durable des lacs
3/2	Atténuation de la pollution par la prise en compte de la biodiversité dans les secteurs clés	5/5	Solutions fondées sur la nature à l'appui du développement durable
3/3	Contributions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement au Forum politique de haut niveau pour le développement durable	5/6 5/7	Biodiversité et santé Gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets
3/4	Environnement et santé	5/8	Groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

	rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution	6/5	Aspects environnementaux des minéraux et des métaux
5/9	Infrastructures durables et résilientes	6/6	Promotion d'une action nationale pour remédier aux problèmes environnementaux mondiaux par une coopération accrue entre l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les accords multilatéraux sur l'environnement
5/10	La dimension environnementale d'une reprise post-COVID-19 durable, résiliente et inclusive		
5/11	Renforcer l'économie circulaire en contribution à la réalisation d'une consommation et d'une production durables		
5/12	Aspects environnementaux de la gestion des minéraux et des métaux	6/7	Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière
5/13	Prendre dûment en considération le principe de la répartition géographique équitable, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies	6/8 6/9 6/10	Promotion de modes de vie durables Gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets Promotion de la coopération régionale en matière de pollution atmosphérique afin d'améliorer la qualité de l'air à l'échelle mondiale
5/14	Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant	6/11	Pesticides hautement dangereux
6/1	Circularité d'une agro-industrie de la canne à sucre résiliente et à faible émission de carbone	6/12	Assistance et relèvement environnementaux dans les zones touchées par un conflit armé
6/2	Modifications de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial	6/13	Solutions efficaces et inclusives visant à renforcer les politiques de l'eau pour parvenir à un développement durable dans le contexte des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution
6/3	Renforcement du rôle et de la viabilité des forums régionaux des ministres de l'environnement et des bureaux régionaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans l'instauration d'une coopération multilatérale pour relever les défis environnementaux	6/14	Renforcement de l'action internationale pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres, restaurer les terres dégradées, promouvoir la conservation et la gestion durable des terres, contribuer à la neutralité en matière de dégradation des terres et renforcer la résilience face à la sécheresse
6/4	Promotion des synergies, de la coopération ou de la collaboration pour la mise en œuvre au niveau national des accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres instruments relatifs à l'environnement	6/15	Intensifier les efforts en faveur des océans pour lutter contre les changements climatiques, la perte de biodiversité marine et la pollution

Sous-programme 1
Action climatique

Résolutions de l'Assemblée générale

69/225	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	79/206	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
73/230	Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño	79/211	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Décision du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

27/10	Centre et Réseau des technologies climatiques
-------	---

Sous-programme 2
Transformations numériques à l'appui de l'action environnementale

Résolutions de l'Assemblée générale

23/1, sect. I Suite donnée à la décision SS.VII/1 sur la gouvernance internationale de l'environnement : Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités

Sous-programme 3
Action en faveur de la nature

Résolutions de l'Assemblée générale

65/161	Convention sur la diversité biologique		Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes
68/205	Journée mondiale de la vie sauvage		
68/232	Journée mondiale des sols et Année internationale des sols		
73/251	Journée internationale des légumineuses		
77/172	Développement durable dans les régions montagneuses		
77/285	Mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025)	79/204	Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir
77/325	Lutte contre le trafic d'espèces sauvages	79/208	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable
78/144	Les technologies agricoles au service du développement durable		
79/144	Les océans et le droit de la mer	79/210	Harmonie avec la Nature
79/145	Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la	79/227	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

26/14	Système mondial de surveillance continue de l'environnement/Programme sur l'eau	27/3	Directives internationales sur la qualité de l'eau pour les écosystèmes
26/16	Promotion de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la biodiversité pour le développement	27/4	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
		27/6	Océans

Résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

1/9	Système mondial de surveillance continue de l'environnement/Programme sur l'eau (GEMS/Eau)	4/12	Gestion durable pour la santé des écosystèmes mondiaux de mangroves
		4/13	Gestion durable des récifs coralliens
2/10	Mers et océans	4/15	Innovations concernant le pastoralisme et les pâturages durables
2/14	Commerce illicite d'espèces sauvages et de produits dérivés	4/16	Conservation et gestion durable des tourbières
4/10	Innovation en matière de biodiversité et de dégradation des terres		

Sous-programme 4
Gouvernance de l'environnement

Déclarations ministérielles et décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

SS.VI/1	Déclaration ministérielle de Malmö	27/5	Coordination au sein du système des Nations Unies, y compris avec le Groupe de la gestion de l'environnement
SS.VII/4	Respect et application des accords multilatéraux sur l'environnement		
SS.XI/5	Droit de l'environnement	27/9	Promotion de la justice, de la gouvernance et du droit au service de la viabilité de l'environnement
SS.XII/3	Gouvernance internationale de l'environnement		
25/11	Droit de l'environnement		

Résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

1/3	Commerce illicite des espèces de faune et de flore sauvages	
-----	---	--

Sous-programme 5
Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution

Résolutions de l'Assemblée générale

74/212	Journée internationale de l'air pur pour des ciels bleus	79/2	Déclaration politique issue de la Réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens
77/161	Promouvoir l'adoption d'initiatives zéro déchet pour appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030		

Décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

SS.IX/1	Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques	24/4 25/5	Prévention du trafic international illicite
SS.XII/4	Processus consultatif sur les options de financement pour les produits chimiques et les déchets	27/12	Gestion des produits chimiques, y compris le mercure
SS.XII/5	Amélioration de la coopération et de la coordination au sein du groupe des produits chimiques et des déchets		Gestion des produits chimiques et des déchets

Résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

1/5	Produits chimiques et déchets	2/11, 4/6	Déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin
1/6	Déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin	4/7	Gestion écologiquement rationnelle des déchets
1/7	Renforcement du rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans la promotion de la qualité de l'air	4/9	Lutte contre la pollution par les produits en plastique à usage unique
3/7	Déchets et microplastiques dans le milieu marin		

Sous-programme 6
Finances et transformations économiques

Résolutions de l'Assemblée générale

74/209	Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture	79/220	Promotion du tourisme durable et résilient, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
74/214	Tourisme durable et développement durable en Asie centrale		

Décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

27/7	Travaux menés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement sur la consommation et la production durables	27/8	L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté
------	---	------	---

Résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

2/8	Consommation et production durables		pertes et le gaspillage de denrées alimentaires
2/9	Prévention, réduction et récupération des déchets alimentaires	4/4	Relever les défis environnementaux grâce à des pratiques commerciales durables
4/1	Moyens novateurs de parvenir à une consommation et une production durables	4/5	Infrastructures durables
4/2	Promouvoir des pratiques durables et des solutions novatrices afin de réduire les		

**Sous-programme 7
Interface science-politiques**

Résolution de l'Assemblée générale

71/313	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
--------	--

Décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

SS.X/5	L'avenir de l'environnement mondial : l'environnement au service du développement	SS.XII/6	État de l'environnement mondial
--------	---	----------	---------------------------------

Déclarations ministérielles et décisions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

Décision 3/1	Prorogation de la date de livraison du sixième Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial		novatrices pour relever les défis environnementaux et instaurer des modes de consommation et de production durables
UNEP/EA.4/HLS.1	Déclaration ministérielle de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa quatrième session : des solutions		

Produits

14.9 On trouvera dans le tableau 14.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 14.1
Produits de portée générale retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	4	4	3
Réunions ou séances :				
1. Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	1	1	1	-
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
3. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
4. Cinquième Commission	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	2
5. Projets visant à évaluer les risques environnementaux découlant de catastrophes et de conflits armés	1	1	1	1
6. Projets relatifs aux cadres institutionnels et juridiques qui permettent aux pays de mieux se préparer, aux niveaux national et local, à atténuer les risques environnementaux découlant de catastrophes ou de conflits armés	1	1	1	1
Publications (nombre de publications)	2	2	3	3
7. Réduction des risques de catastrophe, évaluations de l'état de préparation et plans d'action	1	1	2	2
8. Rapport annuel du PNUE	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de conseils aux parties prenantes humanitaires et militaires concernant la réduction de l'empreinte écologique ; fourniture de conseils à 31 États Membres qui en font la demande concernant le suivi et la mise en œuvre de stratégies visant à renforcer la réduction des risques environnementaux, les interventions en cas d'éco-urgence et la restauration de l'environnement et à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable.				

Activités d'évaluation

- 14.10 Les évaluations que le PNUE a menées à bien en 2024 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2026 :
- a) Évaluation du sous-programme 1 (Action climatique) (2014-2023) ;
 - b) Évaluation formative du dispositif de prestation de services du PNUE et de l'approche programmatique associée.
- 14.11 Compte tenu des résultats des évaluations mentionnées plus haut, le PNUE alignera encore davantage son action climatique sur l'Accord de Paris, renforcera son rôle de relais de connaissances et se fera mieux connaître sur les plateformes mondiales d'action climatique. Il améliorera également la durabilité des projets et élaborera des stratégies visant à mettre en place des solutions d'atténuation et d'adaptation évolutives, tout en améliorant la collaboration au niveau national, notamment par une plus grande coordination au sein des équipes de pays des Nations Unies. Enfin, il formulera des théories du changement solides et renforcera la gestion axée sur les résultats.
- 14.12 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2026 :
- a) Évaluation du sous-programme 3 (Action en faveur de la nature) (2014-2024) ;
 - b) Évaluation du sous-programme 7 (Interface science-politiques) (2020-2025).

Programme de travail

Sous-programme 1 Action climatique

Objectif

- 14.13 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faciliter la transition des pays vers un développement économique peu polluant et de renforcer leurs capacités d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques.

Stratégie

- 14.14 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, le PNUE fera ce qui suit :
- a) Aider les États Membres à élaborer des politiques et des normes leur permettant de promouvoir des plans de développement à faible émission et les investissements dans les énergies propres, ainsi que d'améliorer le taux d'efficacité énergétique au niveau mondial ;
 - b) Aider les États Membres à mettre en œuvre des politiques tenant compte des questions de genre qui se traduisent par des retombées sociales et environnementales quantifiables, notamment grâce à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au déboisement et à la dégradation des forêts ;
 - c) Renforcer la capacité technique des États Membres d'intégrer la gestion écosystémique dans leurs plans nationaux d'adaptation, de mettre en place des dispositifs institutionnels pour coordonner ces plans et d'accéder à des moyens de financer l'adaptation aux changements climatiques pour les mettre en œuvre ;
 - d) Collaborer avec le secteur privé dans le cadre de partenariats constructifs et axés sur les résultats qui permettent de tirer parti du financement de l'action climatique et d'accroître les ambitions et les effets de l'action climatique à l'échelle mondiale ;
 - e) Encourager l'application de stratégies relatives au climat, sous la forme, par exemple, de mesures de relance budgétaire, dans le contexte d'un relèvement durable, et fournir des éléments de preuve et un appui technique à cet égard ;
 - f) Aider les États Membres à accomplir des progrès en vue d'atteindre les objectifs de développement durable n^{os} 1, 5, 7, 11, 15 et 17.
- 14.15 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Les États Membres réduiront leurs émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants en diminuant l'intensité énergétique et la demande en énergie dans des secteurs tels que l'éclairage, les appareils, le matériel, les bâtiments et les transports ;
 - b) Les États Membres seront mieux à même de tirer parti des possibilités d'investissement qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au déboisement et à la dégradation des forêts, avec des garanties sociales et environnementales adéquates ;
 - c) Les États Membres seront mieux à même d'institutionnaliser et de mettre en œuvre leurs plans nationaux d'adaptation et d'en suivre l'application, ainsi que de progresser sur la voie du développement durable ;
 - d) Les États Membres recourront à des modèles innovants permettant d'améliorer le financement d'investissements durables et la diffusion de technologies peu polluantes qui contribueront à réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre, à promouvoir l'accès à l'énergie et à renforcer les usages productifs de l'énergie ;

- e) Les investissements peu polluants augmenteront, les pays utilisant les stratégies relatives au climat pour orienter leurs investissements.

Exécution du programme en 2024

Renforcement de l’engagement des États Membres en faveur d’une plus grande durabilité du secteur du bâtiment et de la construction

- 14.16 Le secteur du bâtiment et de la construction représente plus d’un cinquième des émissions mondiales de gaz à effet de serre. En 2023, dans le cadre du sous-programme, le PNUE a lancé l’initiative « Buildings Breakthrough » à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour renforcer la collaboration internationale visant à accroître la durabilité du secteur et à améliorer la résilience des bâtiments face aux changements climatiques. En 2024, dans le cadre du sous-programme et par l’intermédiaire de l’Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction, il a publié le *Global Status Report for Buildings and Construction: Beyond Foundations* (Rapport sur l’état mondial des bâtiments et de la construction : au-delà des fondations), dans lequel il a souligné qu’en 2022, le secteur du bâtiment représentait 34 % de la demande mondiale d’énergie et 37 % des émissions de dioxyde de carbone liées à l’énergie et aux procédés. En 2024, pour préserver la dynamique créée par l’initiative « Buildings Breakthrough », dans le cadre du sous-programme et en collaboration avec le Gouvernement français, le PNUE a organisé le premier Forum mondial Bâtiments et climat, lors duquel des ministres et des représentants de haut niveau de l’ensemble de la chaîne de valeur du secteur du bâtiment ont examiné les voies à suivre pour intégrer des solutions durables visant à réduire les émissions générées par le secteur. Le Forum s’est conclu par l’adoption par 70 pays de la Déclaration de Chaillot, qui jette les bases d’une coopération internationale dans ce domaine.
- 14.17 Les progrès concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 14.2).

Tableau 14.2
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)
–	27 pays se sont engagés à participer à l’initiative « Buildings Breakthrough »	70 pays ont adopté la Déclaration de Chaillot au premier Forum mondial Bâtiments et climat 2 pays supplémentaires se sont engagés à participer à l’initiative « Buildings Breakthrough »

Résultats escomptés pour 2026

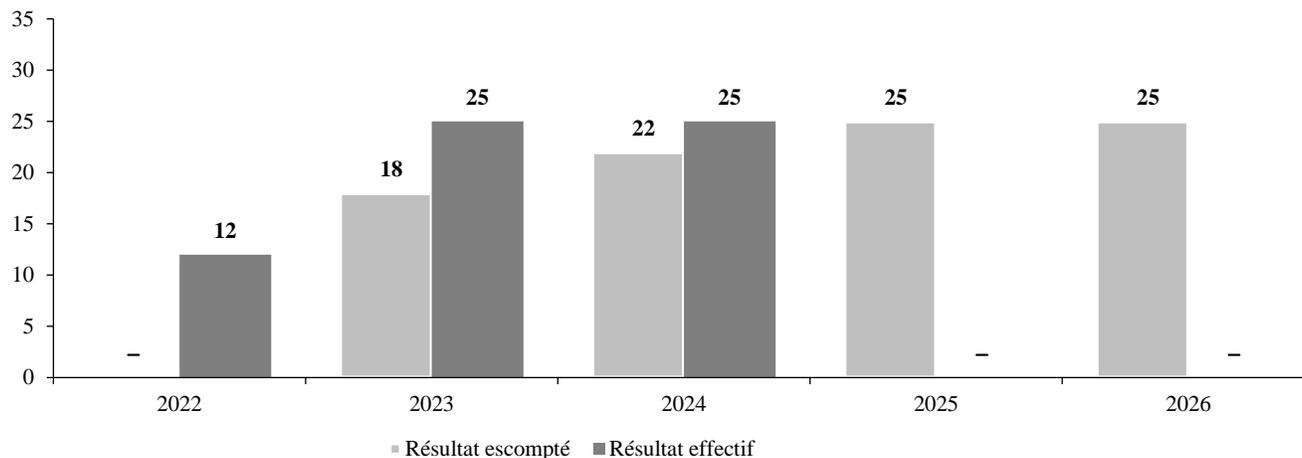
Résultat 1 : amélioration des systèmes nationaux d’alerte rapide

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 14.18 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 25 pays mettent en place des systèmes d’alerte rapide, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 22 pays.
- 14.19 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.I).

Figure 14.I

Mesure des résultats : nombre de pays ayant mis en place des systèmes d’alerte rapide (résultat cumulé)



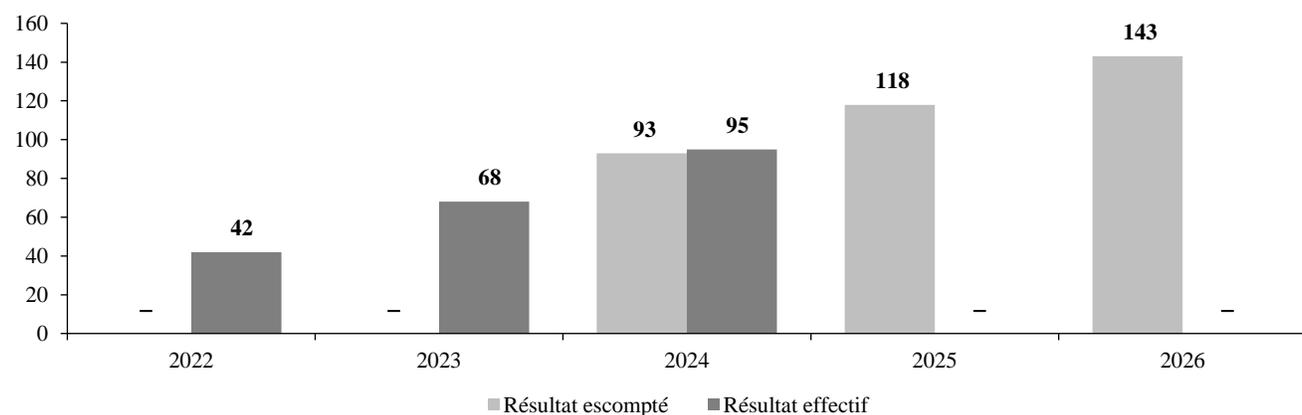
Résultat 2 : élaboration par les États Membres de documents d’orientation et de plans d’action nationaux en matière de réduction des émissions de méthane

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 14.20 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 27 pays supplémentaires élaborent des documents d’orientation et des plans d’action nationaux en matière de réduction des émissions de méthane, soit un total de 95 pays, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 93 pays.
- 14.21 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.II).

Figure 14.II

Mesure des résultats : nombre de pays qui ont élaboré des documents d’orientation et des plans d’action nationaux en matière de réduction des émissions de méthane (résultat cumulé)



Résultat 3 : adoption par les États Membres d'écotechnologies au service de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements

Projet de plan-programme pour 2026

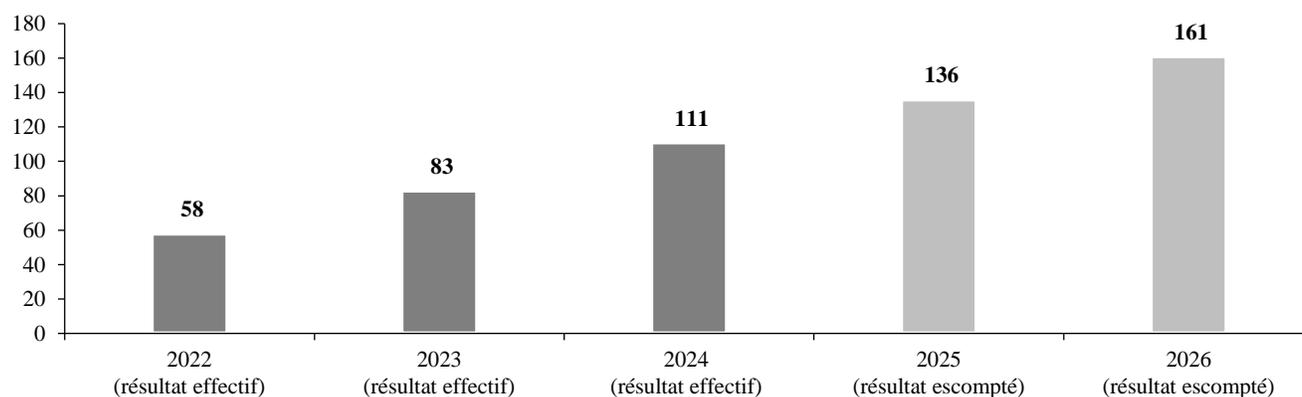
- 14.22 Le PNUE encourage le transfert accéléré d'écotechnologies au service de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements, à la demande des pays en développement, par l'intermédiaire du Centre-Réseau des technologies climatiques. Ce dernier fournit des solutions technologiques, renforce les capacités et formule des conseils sur les cadres normatifs, juridiques et réglementaires adaptés aux besoins de chaque pays en tirant parti du savoir-faire d'un réseau mondial d'entreprises et d'institutions technologiques. Dans le cadre du sous-programme, le PNUE facilite ces activités en fournissant des preuves scientifiques, en menant des campagnes de sensibilisation, en promouvant le partage des connaissances et en donnant des conseils techniques aux États Membres qui en font la demande.

Enseignements tirés et changements prévus

- 14.23 L'enseignement tiré est le suivant : il faut tirer parti du prochain cycle de contributions déterminées au niveau national, en mesurant tout leur potentiel en tant que modèles d'investissement, pour attirer des financements et un soutien, y compris technologique, en faveur des initiatives climatiques. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, le PNUE plaidera en faveur de l'élaboration de contributions ambitieuses et facilitera le transfert et l'adoption d'écotechnologies au service de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements. De plus, il coopérera étroitement avec ses partenaires pour mobiliser des ressources, encourager la collaboration et mettre en place des solutions visant à ce que les États Membres intègrent le renforcement des capacités et le transfert de technologies dans leurs stratégies de développement plus larges.
- 14.24 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.III).

Figure 14.III

Mesure des résultats : nombre de pays équipés pour mettre en œuvre des politiques et des solutions technologiques au service de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements (résultat cumulé)



Produits

- 14.25 On trouvera dans le tableau 14.3 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 14.3

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	3	12	3	3
1. Technologies d'atténuation et d'adaptation, par l'intermédiaire du Centre-Réseau des technologies climatiques	3	12	3	3
Publications (nombre de publications)	6	8	6	6
2. Énergies renouvelables, rendement énergétique et secteur de l'énergie	3	4	3	3
3. Adaptation et résilience (évaluations et outils)	3	4	3	3
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de conseils à 85 pays concernant les questions climatiques, notamment la coopération Sud-Sud, l'adaptation écosystémique, le financement de l'action climatique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les polluants climatiques à courte durée de vie, le développement peu polluant, l'énergie durable et le rendement énergétique, et le Cadre de Varsovie pour l'initiative REDD-plus.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : 50 manifestations parallèles, communication avec les médias, activités de sensibilisation menées par les ambassadeurs de bonne volonté, 5 bulletins d'information du Réseau mondial d'adaptation, 6 forums régionaux sur les contributions déterminées au niveau national et 16 manifestations sur l'action climatique, qui ont permis de toucher une audience de plus d'un million de personnes.				
Plateformes numériques et multimédias : publication d'environ 16 récits et 5 vidéos sur les médias sociaux et sur des pages Web.				

**Sous-programme 2
Transformations numériques à l'appui de l'action environnementale**

Objectif

- 14.26 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser l'utilisation des données et des analyses concernant les questions environnementales pour permettre aux États Membres et au secteur privé d'opter pour des politiques, des décisions, des mesures et des investissements plus efficaces en vue d'atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable qui sont liées au climat, à la nature et à la pollution, ainsi que les cibles fixées dans les accords multilatéraux relatifs à l'environnement.

Stratégie

- 14.27 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, le PNUE facilitera et améliorera l'accès à l'information sur l'environnement grâce à une architecture de données et à un écosystème numérique pour la planète efficacement gouvernés et inclusifs. Il fera plus précisément ce qui suit :
- a) Au titre de son rôle d'appui, numériser les connaissances scientifiques et démocratiser la disponibilité de ces dernières à l'échelle de ses sous-programmes thématiques, en utilisant des outils numériques pour favoriser, accélérer et amplifier l'impact de l'action menée, ainsi que pour rendre plus transparentes les connaissances sur l'état de la planète ;
 - b) Nouer des partenariats avec les acteurs du secteur public et du secteur privé pour exploiter les données, les technologies numériques et la durabilité informatique et ainsi aider les États

Membres à amplifier et à accélérer des transformations structurelles plus profondes tendant à orienter les marchés, les chaînes de valeur, les comportements des consommateurs et la prise de décisions de façon à obtenir des résultats en matière de durabilité environnementale ;

- c) Exploiter des ensembles de données intégrés et des analyses en s'appuyant sur les normes et les dispositifs de gouvernance numériques, pour produire en temps réel des informations concrètes et prédictives, qui rendront possible un suivi automatique des progrès réalisés aux niveaux mondial, national et local en vue d'atteindre les principales cibles associées aux objectifs de développement durable qui sont liées au climat, à la biodiversité et à la pollution et les objectifs des cadres internationaux pertinents, dont les accords multilatéraux relatifs à l'environnement ;
- d) Coopérer avec les États Membres, le secteur privé et la société civile pour renforcer l'habileté numérique et utiliser les plateformes numériques pour permettre une plus grande participation du public à la prise de décisions, à l'innovation ouverte et aux sciences participatives, ce qui permettra de progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 9, 16 et 17 ;
- e) Proposer à ceux qui en font la demande un appui à l'établissement de normes, le but étant de trouver des moyens de réduire la fracture numérique grâce à l'utilisation de technologies de l'information et des communications acquises dans le respect des normes de durabilité.

14.28 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Les États Membres seront mieux à même de surveiller la situation environnementale mondiale grâce à l'adoption d'une architecture de données mondiale, de dispositifs de gouvernance, de garanties et de normes relatifs aux données environnementales et climatiques et de biens publics numériques connexes ;
- b) Les États Membres seront mieux à même de prévoir et de gérer les risques futurs liés à l'environnement grâce à la mise en place de plateformes de mégadonnées capables de mesurer la convergence croissante de la pression environnementale et climatique et de la vulnérabilité aux catastrophes dans l'espace et dans le temps, ainsi que de proposer des analyses prédictives et un dispositif d'alerte rapide ;
- c) L'adoption par les consommateurs et les citoyens de comportements, de modes de vie et de produits à faible émission et à faible intensité de carbone sera accélérée, grâce à une transparence accrue concernant les émissions de gaz à effet de serre, à l'écoétiquetage numérique et aux « coups de pouce numériques », notamment dans le cadre de plateformes de commerce électronique et de jeux numériques ;
- d) Les États Membres trouveront et adopteront à plus grande échelle des technologies numériques favorisant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et le partage équitable des avantages qui en découlent ;
- e) L'impact sur l'environnement, les déchets d'équipements électriques et électroniques et les émissions de gaz à effet de serre seront réduits du fait de l'acquisition et de l'installation d'infrastructures numériques utilisées pour combler la fracture numérique.

Exécution du programme en 2024

Les États Membres et les entreprises ont pris des mesures pour réduire les émissions de méthane

14.29 Dans sa résolution 79/1, intitulée « Le Pacte pour l'avenir », l'Assemblée générale a souligné la nécessité d'une réduction marquée et rapide des émissions de gaz autres que le dioxyde de carbone dans le monde, en particulier les émissions de méthane d'ici à 2030. L'Observatoire international des émissions de méthane fournit des données transparentes, fiables et concrètes visant à réduire et à atténuer les émissions de méthane. En 2024, dans le cadre du sous-programme, le PNUE a amélioré

l’Observatoire pour créer une base publique de données sur les émissions de méthane vérifiées de manière empirique et issues de satellites et de campagnes mondiales de mesures scientifiques. Grâce à cette approche globale, les pays et les entreprises ont pu prendre des mesures rapides et ciblées pour réduire leurs émissions. En 2024, le système de l’Observatoire a informé les entreprises et les autorités de quelque 1 900 rejets de méthane. Lancées sur cinq continents, les alertes ont permis aux émetteurs de colmater les principales fuites. Au total, les données de l’Observatoire ont permis d’éviter que soit émis l’équivalent de la quantité de gaz à effet de serre produite par plus d’un million de voitures en un an.

14.30 Les progrès concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 14.4).

Tableau 14.4
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)
–	–	Les autorités nationales et les entreprises du secteur privé ont reçu quelque 1 900 notifications de rejets de méthane, ce qui leur a permis de prendre rapidement des mesures d’atténuation

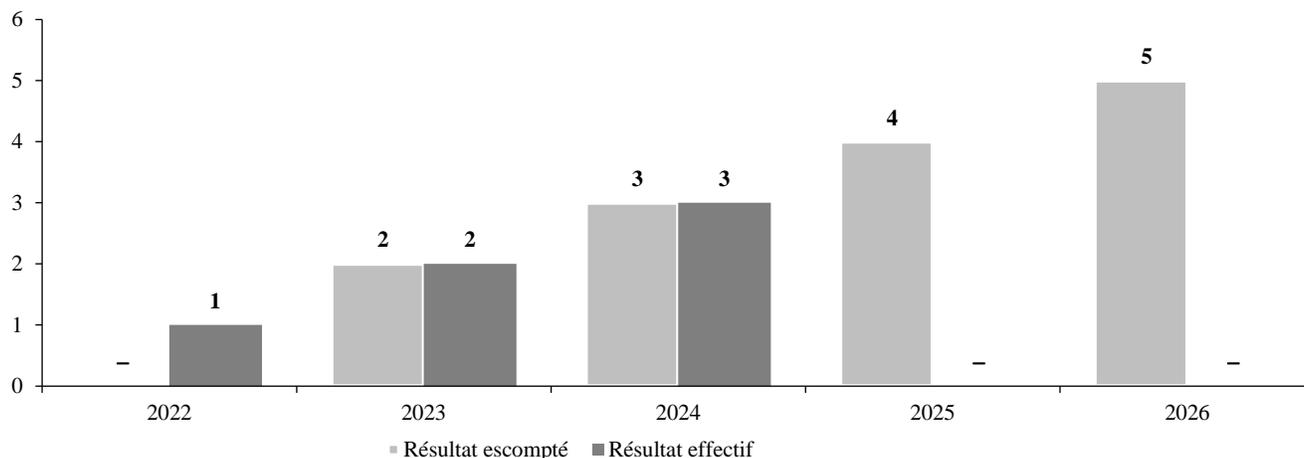
Résultats escomptés pour 2026

Résultat 1 : amélioration de l’efficacité des plateformes de données

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 14.31 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l’intégration dans le Tableau de bord pour le suivi de l’état de l’environnement mondial d’une plateforme numérique supplémentaire (une plateforme de sciences participatives présentant des données régionales et nationales), ce qui a permis d’atteindre la cible fixée en portant à trois le nombre de plateformes numériques intégrées.
- 14.32 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.IV).

Figure 14.IV
Mesure des résultats : nombre de plateformes numériques régionales intégrées dans le Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial (résultat cumulé)

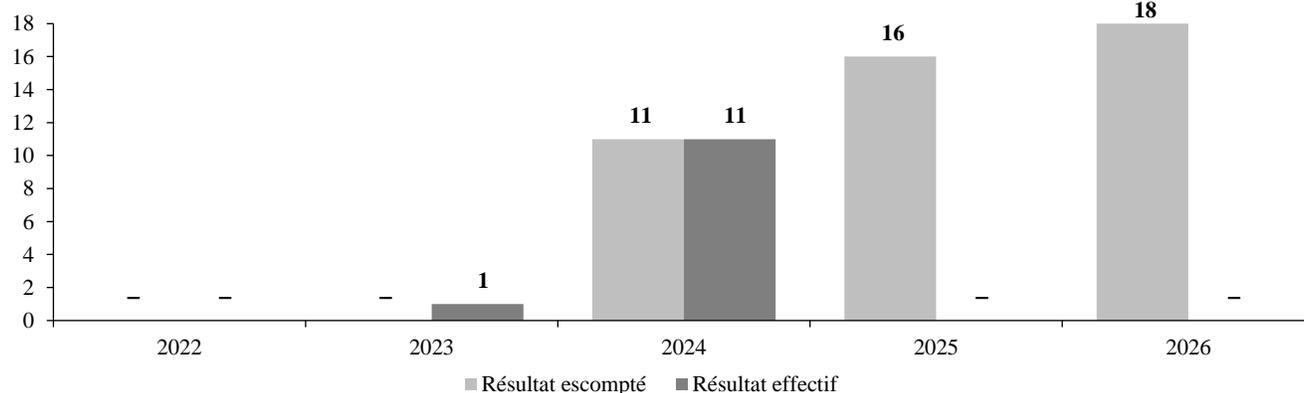


Résultat 2 : renforcement de l'interopérabilité des données mondiales relatives à l'environnement

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 14.33 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'établissement de 10 partenariats supplémentaires en matière de données qui renforcent l'interopérabilité des données mondiales relatives à l'environnement, soit un total de 11 partenariats, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 14.34 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.V).

Figure 14.V
Mesure des résultats : nombre de partenariats en matière de données qui renforcent l'interopérabilité des données mondiales relatives à l'environnement (résultat cumulé)



Résultat 3 : renforcement des capacités numériques qui favorisent la durabilité environnementale

Projet de plan-programme pour 2026

- 14.35 Dans la déclaration ministérielle adoptée à sa sixième session, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a souligné qu'il importait d'exploiter les technologies émergentes et de surveiller

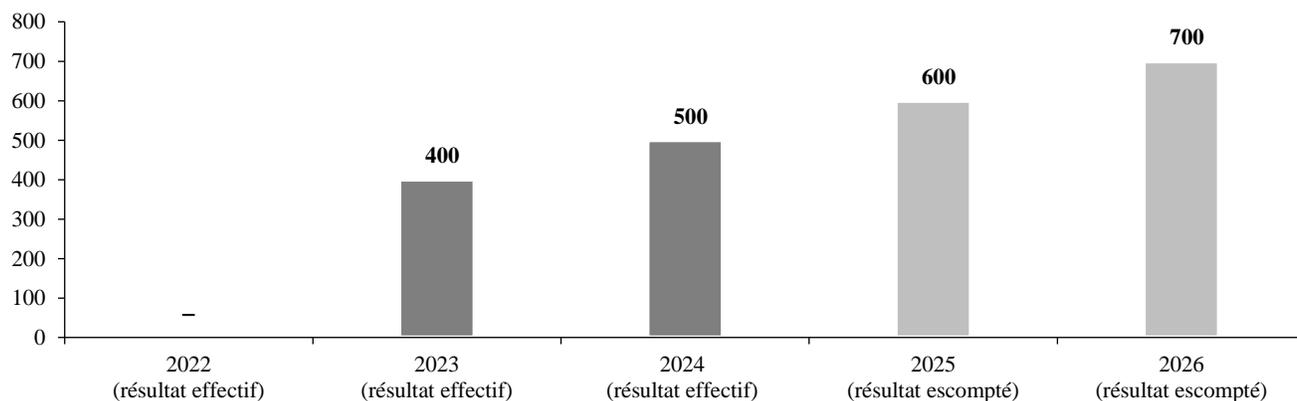
si leur évolution favorisait la durabilité, tout en veillant à ce que la numérisation reste inclusive, équitable et durable. Il est essentiel de renforcer les capacités numériques des États Membres tout en remédiant à la fracture numérique pour tirer parti des technologies fondées sur les données qui favorisent la prise de décisions éclairées et l'action environnementale durable. Dans le cadre du sous-programme, le PNUE a réalisé des progrès majeurs en matière de renforcement des capacités numériques grâce à des initiatives comme le parcours d'apprentissage en ligne Digital4Sustainability, qui examine le rôle transformateur que les solutions et les innovations numériques peuvent jouer en matière de durabilité environnementale, et la plateforme d'innovation Digital Accelerator Lab, qui vise à transposer à plus grande échelle les technologies et les données numériques au service du développement durable.

Enseignements tirés et changements prévus

- 14.36 L'enseignement est le suivant : il faut continuer de soutenir le renforcement des capacités des États Membres en matière de gestion de l'environnement dans les domaines émergents, comme l'intelligence artificielle. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, le PNUE fournira des ressources et élaborera des programmes de formation ciblés à destination des États Membres pour que ceux-ci adoptent des solutions numériques leur permettant de relever les défis liés à l'environnement, tout en se concentrant sur les régions défavorisées sur ce plan pour remédier à la fracture numérique. Il s'emploiera également à renforcer les capacités numériques dans le cadre d'autres sous-programmes. Ces activités stimuleront la mise en œuvre de mesures favorisant la durabilité environnementale.
- 14.37 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.VI).

Figure 14.VI

Mesure des résultats : nombre de parties prenantes équipées pour utiliser des solutions numériques permettant de relever les défis liés à l'environnement (résultat annuel)



Produits

- 14.38 On trouvera dans le tableau 14.5 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 14.5

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	3	4
1. Utilisation du Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial aux niveaux mondial, régional ou national	2	2	3	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	24	18	24	24
2. Activités de formation à l'échelle nationale sur la transformation numérique au service de la durabilité environnementale	6	4	6	6
3. Séminaires et ateliers sur l'élaboration d'une stratégie mondiale en matière de données environnementales et d'un cadre de coopération numérique	6	6	6	6
4. Séminaires et ateliers sur l'élaboration du Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial et le recensement d'applications transformatrices	6	4	6	6
5. Séminaires et ateliers sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement concernant le Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général	6	4	6	6
Publications (nombre de publications)	4	4	4	4
6. Technologies numériques pouvant contribuer à la neutralité climatique et à la réduction de la pollution	4	4	4	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	2	2
7. Limitation des effets des technologies de l'information et des communications sur l'environnement et le climat ainsi que des déchets d'équipements électriques et électroniques	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : organisation de consultations avec au moins 100 États Membres et d'autres entités sur la stratégie mondiale en matière de données environnementales et sur les méthodes d'intégration des données et analyses environnementales ; fourniture de conseils à 15 États Membres et parties prenantes concernant le renforcement de l'utilisation des données et de la transformation numérique pour atteindre les objectifs nationaux en matière de climat, de nature et de pollution ; fourniture de conseils à une quinzaine d'États Membres et de parties prenantes concernant l'utilisation de plateformes et d'outils numériques pour renforcer la participation du public à la prise de décisions, à l'innovation ouverte et aux sciences participatives.				
Bases de données et supports numériques : Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial ; Digital Accelerator Lab.				

Sous-programme 3

Action en faveur de la nature

Objectif

- 14.39 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des pays de gérer de manière intégrée les écosystèmes terrestres et marins et les écosystèmes d'eau douce en vue de protéger et de restaurer la biodiversité et la pérennité de ces écosystèmes et d'assurer la fourniture de biens et de services écosystémiques.

Stratégie

- 14.40 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, le PNUE fera ce qui suit :
- a) Faire progresser la coopération avec les États Membres, les entités régionales et d'autres partenaires, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), afin de soutenir l'éducation à la durabilité en menant des activités dans les domaines de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle qui fassent évoluer les connaissances, les attitudes, les comportements et les normes ;
 - b) Encourager, dans le cadre des dispositifs de coopération transfrontières existants, les échanges de connaissances entre les pays et d'autres partenaires sectoriels non gouvernementaux, notamment l'adoption et l'utilisation de supports de connaissances tels que des scénarios, des représentations spatiales, des analyses présentant les avantages et les inconvénients et des systèmes de suivi des résultats par secteur axés sur les écosystèmes, la diffusion de publications et la réalisation de travaux normatifs ;
 - c) Attirer l'attention sur les modalités de prise en compte de la nature et de l'approche écosystémique dans la prise de décisions économiques dans les secteurs public et privé et fournir aux États Membres des conseils techniques ainsi qu'un appui à l'élaboration des politiques et au renforcement des capacités en ce qui concerne la gestion durable des ressources naturelles et les liens entre biodiversité et santé dans divers secteurs. Ces activités devraient aider les États Membres à réaliser des progrès en vue d'atteindre les objectifs de développement durable n^{os} 2, 3, 6, 12, 13, 14, 15 et 17.
- 14.41 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Une participation et une coopération plus cohérentes et intersectorielles des pays partout dans le monde, y compris au niveau transfrontière, aux fins de la gestion et de la surveillance efficace de la nature ;
 - b) Des actions menées par des jeunes pour chercher à remédier aux facteurs indirects de la perte de biodiversité et de la dégradation de la nature ;
 - c) L'instauration d'un environnement favorable à la prise en compte de considérations écologiques dans les décisions financières et économiques prises par des entités des secteurs public et privé à de multiples niveaux (mondial, régional, sous-régional et national) grâce à une approche fondée sur la coordination et la mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics permettant de tenir compte des exigences de divers secteurs ;
 - d) La mise à jour des plans nationaux de comptabilisation du capital naturel par les États Membres ;
 - e) Le renforcement de la capacité des États Membres de gérer et de réduire les menaces pour la santé humaine et celle des écosystèmes et d'intégrer la nature au stade de la prise de décisions intéressant la santé publique aux niveaux national et international, au moyen d'approches fondées sur la science.

Exécution du programme en 2024

Des décideurs politiques et des praticiens équipés pour appliquer des stratégies de gestion et de conservation visant à renforcer la résilience face aux catastrophes et aux effets des changements climatiques

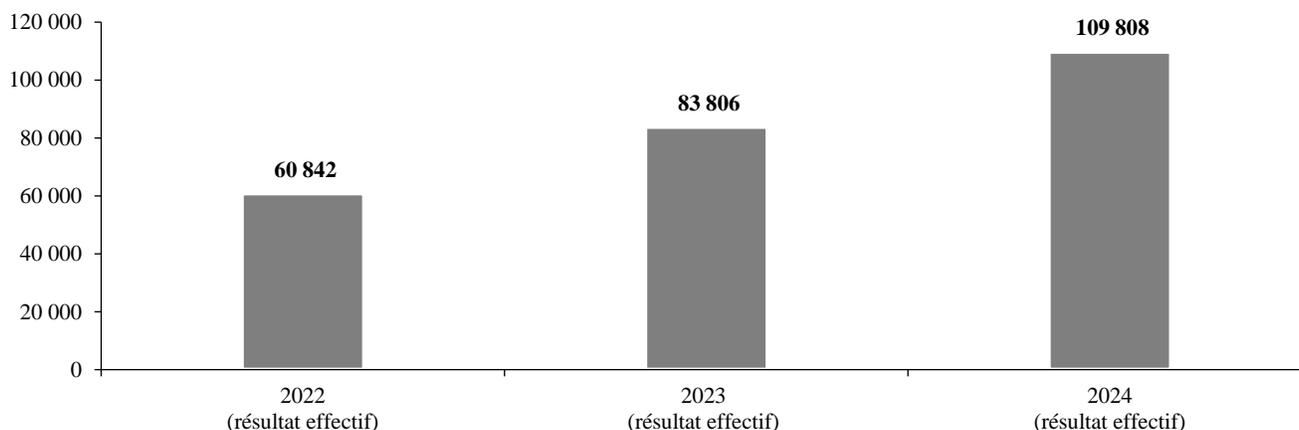
- 14.42 Il existe de nombreuses solutions naturelles pour limiter les effets des catastrophes et des changements climatiques, comme la protection des forêts poussant sur les escarpements, l'entretien des dunes de sable longeant le littoral et la préservation des zones humides, qui servent notamment

de zones tampons en cas de précipitations excessives. En 2021, dans le cadre du sous-programme, le PNUE en partenariat avec la SDG Academy, a commencé à offrir un programme de cours en ligne ouvert à tous visant à dispenser des connaissances approfondies sur les solutions fondées sur la nature, les approches écosystémiques et d'autres approches de gestion et de conservation permettant de renforcer la résilience face aux catastrophes et aux effets des changements climatiques. À la fin de l'année 2024, 109 808 personnes provenant de 168 pays s'étaient inscrites au programme. Destiné aux décideurs politiques et aux praticiens et conçu pour être accessible dans le monde entier, le programme est proposé en sept langues : arabe, anglais, bahasa indonesia, chinois, espagnol, français et hindi. Il favorise l'acquisition de connaissances primordiales qui visent non seulement à concourir à une plus grande prise de conscience au niveau mondial, mais également à donner aux participants les moyens d'influencer les grandes orientations, de mettre en mouvement l'action des pouvoirs publics et d'appliquer des pratiques durables.

- 14.43 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.VII).

Figure 14.VII

Mesure des résultats : nombre de personnes équipées pour appliquer des stratégies de gestion et de conservation visant à renforcer la résilience face aux catastrophes et aux effets des changements climatiques (résultat cumulé)



Résultats escomptés pour 2026

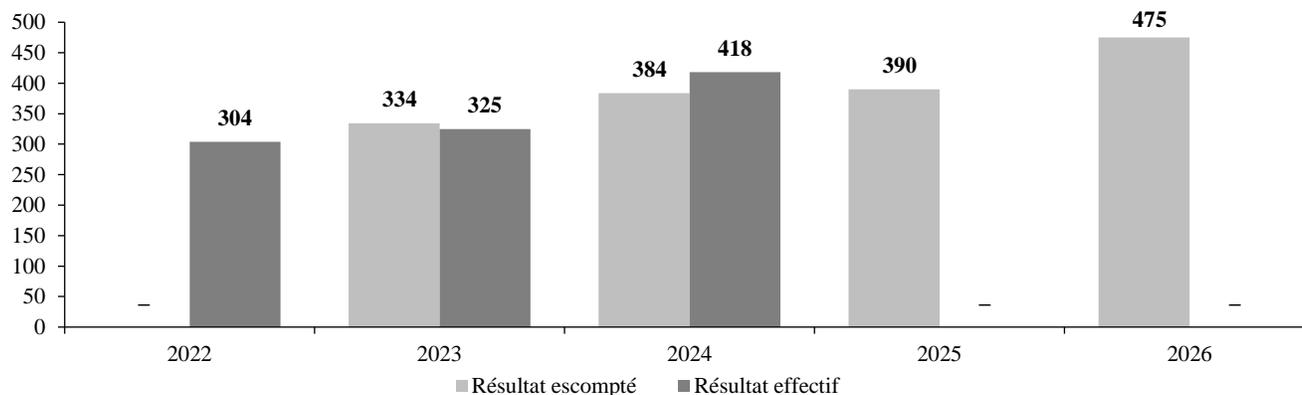
Résultat 1 : le secteur financier s'engage à fixer des objectifs en matière de biodiversité

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 14.44 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 93 institutions financières supplémentaires s'engagent à fixer des objectifs en matière de biodiversité à l'échelle de leur portefeuille, soit un total de 418 institutions financières, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 384 institutions financières.
- 14.45 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.VIII).

Figure 14.VIII

Mesure des résultats : nombre d'établissements financiers s'étant engagés à définir des objectifs en matière de biodiversité afin de réduire leurs incidences sur la nature (résultat cumulé)



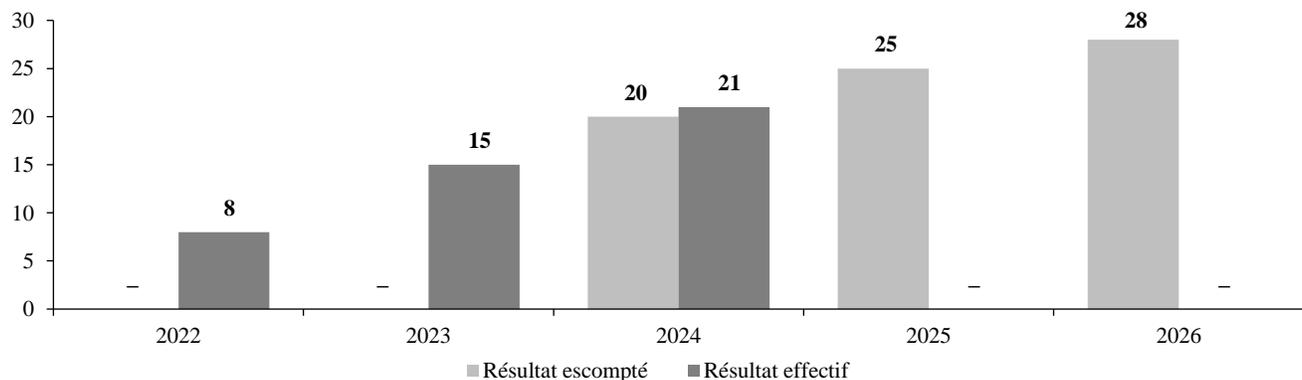
Résultat 2 : les institutions du secteur public tiennent compte de l'apport économique de la biodiversité et des services écosystémiques dans leurs décisions

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 14.46 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 6 nouvelles institutions du secteur public tiennent compte de la valeur économique de la biodiversité et des services écosystémiques dans leurs politiques, portant le total des institutions concernées à 21, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 20 institutions.
- 14.47 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.IX).

Figure 14.IX

Mesure des résultats : nombre d'institutions du secteur public tenant compte de la valeur économique de la biodiversité et des services écosystémiques dans leurs politiques (résultat cumulé)



Résultat 3 : des écosystèmes des récifs côtiers et des populations locales plus résilients

Projet de plan-programme pour 2026

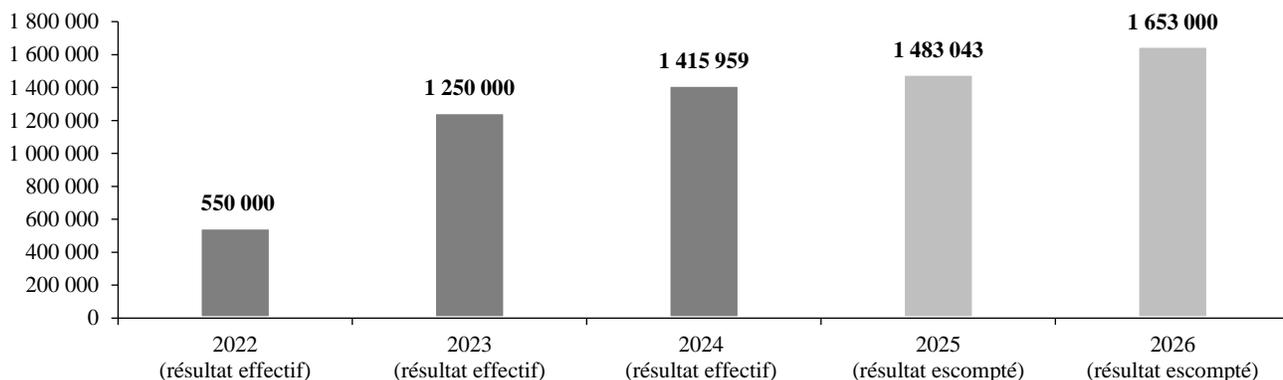
- 14.48 Le Fonds mondial pour les récifs coralliens est le principal véhicule financier au monde à assurer l'avenir des récifs coralliens et de leurs écosystèmes. Agissant dans le cadre du sous-programme en faveur de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, le PNUE, en partenariat avec le Fonds, contribue à renforcer la résilience des écosystèmes des récifs côtiers, des populations locales et des

économies en s’employant à mobiliser de nouvelles ressources publiques et privées promouvant les entreprises durables et les solutions financières novatrices. Le Fonds investit dans des solutions bénéficiant à plus de 20 pays abritant des récifs coralliens, notamment dans des entreprises et des mécanismes financiers qui ont une incidence positive sur la résilience des récifs coralliens tout en apportant des avantages durables aux écosystèmes, aux économies et aux populations locales.

Enseignements tirés et changements prévus

- 14.49 L’enseignement tiré est le suivant : il faut un cadre de suivi et d’évaluation solide pour mesurer les progrès accomplis vers la concrétisation des ambitions portées par le Fonds, pour appuyer l’expérimentation et l’apprentissage dans l’ensemble des interventions financées, et pour déterminer en connaissance de cause s’il est opportun de reproduire ou de transposer à plus grande échelle des investissements qui ont porté leurs fruits. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, le PNUE accroîtra son assistance technique et son appui au renforcement des capacités des bénéficiaires du Fonds et appliquera une méthode structurée et uniformisée d’évaluation des progrès et de l’efficacité des programmes du Fonds, notamment pour ce qui est du suivi global des indicateurs d’impact du Fonds.
- 14.50 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.X).

Figure 14.X
Mesure des résultats : superficie des récifs coralliens dont la gestion a été améliorée (résultat cumulé)



Produits

14.51 On trouvera dans le tableau 14.6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 14.6
Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d’experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)				
1. Réunions des organes directeurs des accords multilatéraux relatifs à l’environnement	5	5	4	4

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	3	3	3	3
2. Projets relatifs aux services écosystémiques	3	3	3	3
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	6	6	6	6
3. Séminaires et activités de formation sur la gestion des écosystèmes	6	6	6	6
Publications (nombre de publications)	7	7	7	8
4. Publications sur la prise en compte de la biodiversité dans les secteurs de production	2	2	2	2
5. Publications sur les connaissances, les réseaux et les fonds disponibles pour orienter les flux financiers publics et privés vers des approches de préservation, de gestion et d'utilisation durable, telles que des approches écosystémiques et des solutions fondées sur la nature, à appliquer conformément au mandat pertinent	2	2	2	2
6. Publications sur les écosystèmes terrestres	2	2	2	2
7. Publications sur la biodiversité et la vie sauvage	1	1	1	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	4	6	6
8. Outils et méthodes de gestion intégrée des écosystèmes	2	2	3	3
9. Évaluations, outils et méthodes visant à investir dans la nature	2	2	3	3
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils à l'intention des États Membres aux fins de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et appui à 138 pays participant au projet sur les premières mesures de mise en œuvre du Cadre.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : campagnes de sensibilisation à la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles ainsi qu'à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.				

Sous-programme 4 Gouvernance de l'environnement

Objectif

- 14.52 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire en sorte que les pays soient dotés de politiques environnementales cohérentes et se conforment à des cadres juridiques et institutionnels solides pour faciliter la réalisation des objectifs environnementaux dans le contexte du développement durable aux niveaux mondial, régional et national.

Stratégie

- 14.53 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, le PNUE fera ce qui suit :
- a) Contribuer aux réunions et aux processus intergouvernementaux de niveaux mondial, régional et national dans lesquels interviennent gouvernements, entités des Nations Unies, mécanismes interinstitutionnels et forums ministériels régionaux au moyen d'outils de gestion de l'information, d'un appui technique et de services consultatifs sur le droit et les politiques de l'environnement ;

- b) Faciliter une application cohérente des accords multilatéraux relatifs à l'environnement appartenant à des ensembles d'accords similaires en intensifiant l'action menée au niveau national pour atteindre les objectifs environnementaux mondiaux et en aidant les parties à établir des rapports nationaux pour les conventions connexes, y compris pour alléger la charge que représentent ces rapports en favorisant une gestion efficace des connaissances entre les ministères et les services administratifs ;
- c) Élaborer et faire connaître des initiatives et des outils de gestion des connaissances novateurs, comme le Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement et le Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo), qui seront complétés par des activités de formation, d'assistance technique et de communication, lesquelles viseront notamment à tenir compte des questions de genre ;
- d) Encourager l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement dans l'ensemble du système des Nations Unies au moyen de conseils sur les politiques à suivre et coopérer avec les équipes de pays des Nations Unies en vue d'exploiter systématiquement les enseignements tirés de la mise en œuvre des programmes, notamment par la reproduction à une plus grande échelle des interventions utiles ;
- e) Aider les États Membres, à l'aide des activités susmentionnées, à réaliser des progrès en vue d'atteindre les objectifs de développement durable n^{os} 1, 5, 16 et 17.

14.54 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Efficacité et efficience accrues des processus d'élaboration des politiques liées à l'environnement se traduisant par des politiques cohérentes et fondées sur la science, notamment grâce à l'action concertée des États Membres sur les questions environnementales internationales ;
- b) Amélioration de la gouvernance et des partenariats avec les principaux groupes et parties prenantes dans le cadre de l'élaboration de programmes nationaux synergiques et renforcement de la prise en compte de l'environnement dans les processus nationaux et infranationaux de planification et d'établissement de budget en matière de développement durable.

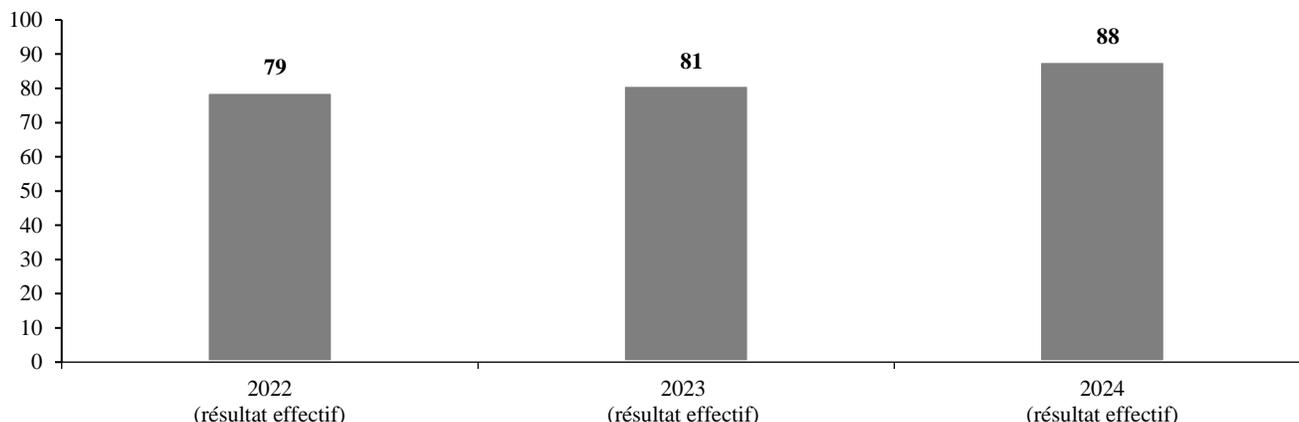
Exécution du programme en 2024

Poursuite de l'intégration de la dimension environnementale du développement durable dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable

- 14.55 Dans le cadre du sous-programme, le PNUE a continué de s'appuyer sur le système des Nations Unies pour mieux aider les pays et les parties prenantes nationales à recenser les problèmes environnementaux rencontrés au niveau national et à tenter d'y remédier. En plus de fournir une analyse environnementale en contribuant aux analyses communes de pays des Nations Unies et en rédigeant des rapports de synthèse sur l'environnement, il a renforcé les capacités des équipes de pays des Nations Unies et de leurs interlocuteurs nationaux en fournissant des orientations et des services consultatifs intégrés sur la dimension environnementale du Programme 2030. Ce travail a conduit à intégrer la dimension environnementale dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ainsi que dans des politiques et plans stratégiques au niveau national.
- 14.56 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.XI).

Figure 14.XI

Mesure des résultats : nombre de pays dont le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable intègre la dimension environnementale du développement durable (résultat cumulé)



Résultats escomptés pour 2026

Résultat 1 : renforcement de l’élaboration et de l’application du droit de l’environnement aux niveaux international et national

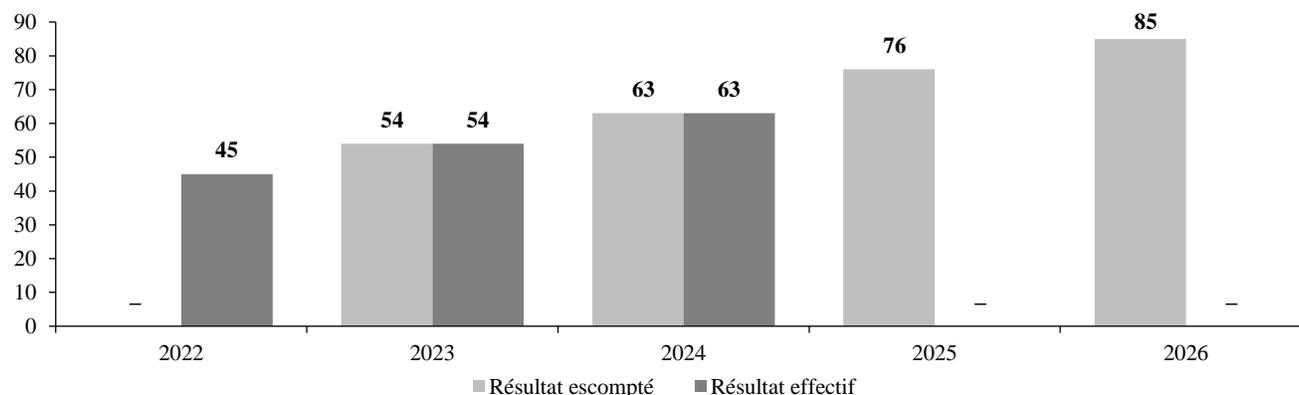
Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

14.57 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 9 nouveaux pays élaborent une législation relative à l’environnement à l’appui des objectifs environnementaux, soit un total de 63 pays, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée.

14.58 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.XII).

Figure 14.XII

Mesure des résultats : nombre de pays ayant élaboré une législation relative à l’environnement à l’appui des objectifs connexes (résultat cumulé)



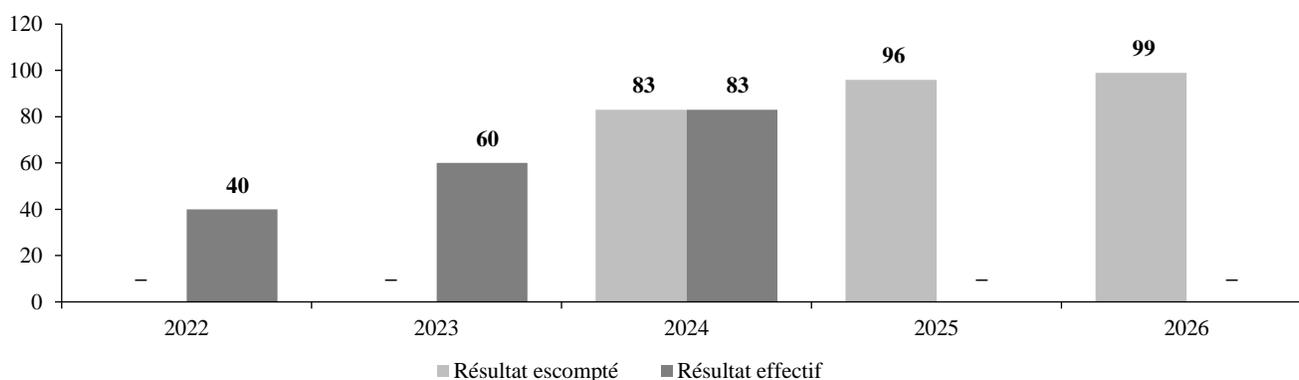
Résultat 2 : réduction de la production et de la consommation d'hydrofluorocarbones grâce à la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 14.59 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 23 pays supplémentaires mettent en œuvre l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, soit un total de 83 pays, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 14.60 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.XIII).

Figure 14.XIII

Mesure des résultats : nombre de pays mettant en œuvre l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (résultat cumulé)



Résultat 3 : les acteurs juridiques s'emploient à mieux faire appliquer et respecter le droit de l'environnement

Projet de plan-programme pour 2026

- 14.61 Les acteurs juridiques, notamment les juges, les procureurs, les praticiens du droit, les parlementaires et les responsables de l'application des lois, jouent un rôle crucial pour ce qui est de faire appliquer et respecter le droit de l'environnement dans un pays donné, notamment en garantissant l'accès à la justice et aux voies de recours. Quand l'état de droit et les droits et obligations juridiques ne sont pas respectés, la gouvernance environnementale peut être discrétionnaire, subjective et imprévisible. Il est essentiel de faire en sorte que les acteurs juridiques sachent mieux faire appliquer et respecter les lois environnementales pour améliorer l'efficacité des cadres juridiques et institutionnels.

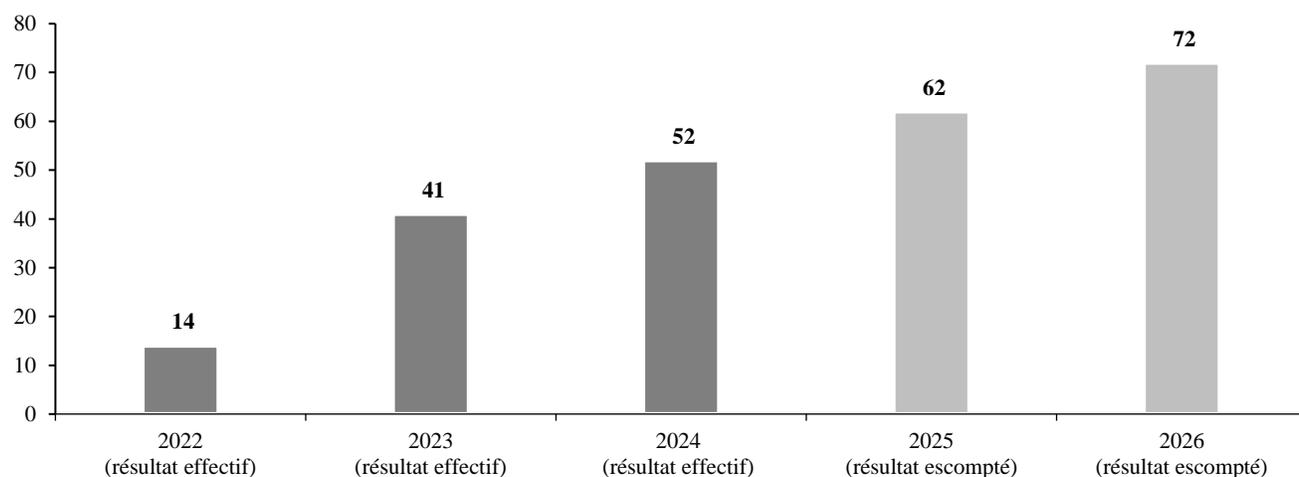
Enseignements tirés et changements prévus

- 14.62 L'enseignement tiré est le suivant : il faut continuer de renforcer durablement les capacités des acteurs juridiques s'agissant des différents aspects de l'application et du respect du droit de l'environnement. Cette tâche est essentielle, du fait du renouvellement fréquent des acteurs concernés, des changements institutionnels et de l'évolution des cadres juridiques et politiques, qui nécessitent une formation continue devant permettre la bonne application et le respect du droit de l'environnement, et ce, de manière systématique. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, le PNUE fera fond sur ses bons résultats et renforcera les capacités des acteurs juridiques, tels que les juges, les procureurs, les praticiens du droit, les parlementaires et les responsables de l'application des lois, au moyen de programmes de formation réguliers, d'activités de renforcement des capacités et de débats sur les questions de droit de l'environnement. Le travail qu'il est prévu d'effectuer sera complété par l'élaboration d'outils, de rapports d'évaluation de la législation et de documents d'orientation ciblés.

14.63 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.XIV).

Figure 14.XIV

Mesure des résultats : nombre de pays ayant renforcé les capacités des acteurs juridiques pour ce qui est de faire appliquer et respecter le droit de l’environnement (résultat cumulé)



Produits

14.64 On trouvera dans le tableau 14.7 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 14.7

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d’experts				
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	40	40	50	50
1. Réunions du Comité des représentants permanents sur le droit et la gouvernance de l’environnement	40	40	50	50
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	6	6	16	16
2. Projets sur l’élaboration du droit de l’environnement, l’appui à la prise en compte des questions environnementales, l’application des accords multilatéraux relatifs à l’environnement et les liens entre pauvreté et environnement	6	6	16	16
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	15	15	15	15
3. Sessions de formation des formateurs sur la gouvernance de l’environnement	15	15	15	15
Publications (nombre de publications)	8	3	3	3
4. Publications mondiales sur le droit de l’environnement	8	3	3	3

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
-----------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture d'avis à environ 25 États Membres, à leur demande, concernant le suivi et l'application des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et des stratégies et cadres législatifs visant à lutter contre la dégradation de l'environnement découlant des changements climatiques et des crimes qui portent atteinte à l'environnement.

Bases de données et supports numériques : 20 cours en ligne présentant différents accords multilatéraux relatifs à l'environnement.

Sous-programme 5 Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution

Objectif

- 14.65 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et d'accroître la qualité de l'air à tous les niveaux afin d'assainir l'environnement et d'améliorer la santé de tous.

Stratégie

- 14.66 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, le PNUE fera ce qui suit :
- Fournir des conseils techniques, un appui sur les politiques à suivre et un renforcement des capacités aux États Membres, au secteur privé et à la société civile dans le cadre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et du programme général relatif aux produits chimiques et aux déchets pour faciliter l'élaboration et l'application de politiques, de stratégies, de cadres législatifs et de plans d'action relatifs à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, y compris le mercure, les polluants organiques persistants et le plomb, ainsi qu'à la prévention de la production de déchets et à la gestion rationnelle des déchets électroniques et des autres formes de déchets ;
 - Fournir un appui technique et consultatif aux États Membres en ce qui concerne l'élaboration et l'application de politiques, de stratégies et de mécanismes visant à prévenir et réduire la production de déchets et à traiter et éliminer les déchets de manière écologiquement rationnelle, y compris dans les situations d'éco-urgence liées à des catastrophes ou à des conflits ;
 - Contribuer à réduire les rejets de polluants en renforçant les capacités des institutions pour ce qui est de mettre au point et d'exploiter des évaluations de la qualité de l'air sur la base de données de surveillance accessibles au public et d'élaborer des politiques et des mesures juridiques, réglementaires, financières et techniques visant à réduire les rejets de polluants de l'air, de l'eau, des sols et des océans ;
 - Aider les États Membres, à l'aide des activités susmentionnées, à réaliser des progrès en vue d'atteindre les cibles 6.3, 12.3, 12.4 et 14.1 associées aux objectifs de développement durable.
- 14.67 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- Augmentation du nombre d'États Membres qui élaborent ou appliquent des politiques, des stratégies, des lois ou des plans d'action promouvant une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ou la mise en œuvre d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement et des cadres existants relatifs aux produits chimiques et aux déchets ;
 - Augmentation du nombre d'États Membres qui élaborent ou appliquent des politiques, des stratégies et des mécanismes visant à prévenir ou réduire la production de déchets et à traiter

ou éliminer les déchets de manière écologiquement rationnelle, y compris dans les situations d'éco-urgence liées à des catastrophes ou des conflits ;

- c) Augmentation du nombre d'orientations et de mesures réglementaires, financières et techniques élaborées pour réduire la pollution de l'air, de l'eau, des sols et des océans ;
- d) Réduction des rejets de polluants dans l'environnement ;
- e) Mobilisation accrue du secteur privé et de la société civile en matière de prévention et de maîtrise de la pollution.

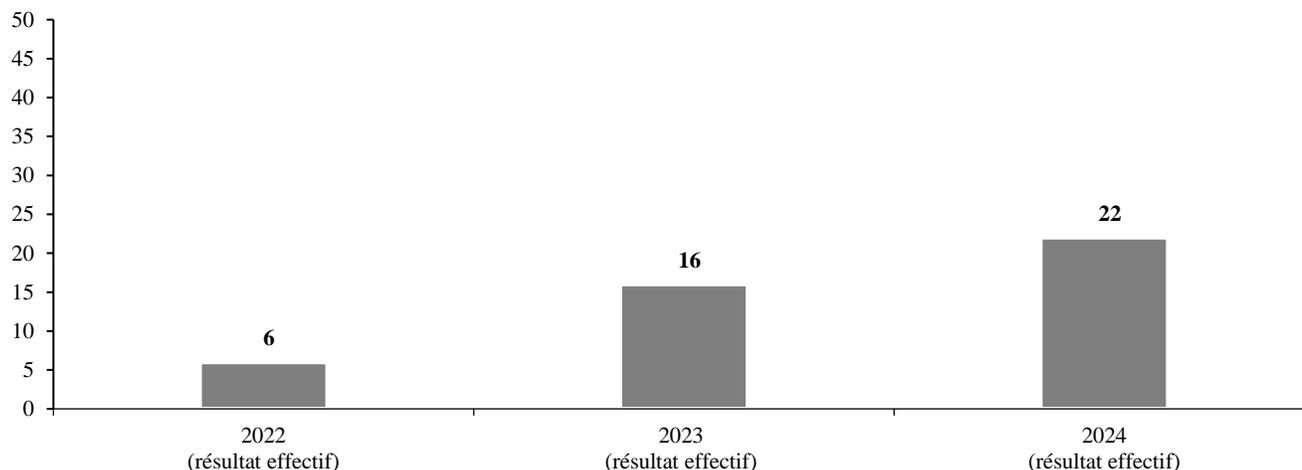
Exécution du programme en 2024

Renforcement des systèmes de gestion des déchets et des eaux usées

14.68 L'amélioration de la gestion des déchets et des eaux usées peut considérablement réduire la pollution qui nuit aux personnes les plus vulnérables. Dans le cadre du sous-programme, le PNUE intervient aux échelons infranational, national, régional et mondial en aidant à élaborer et faire appliquer des politiques, des stratégies et des mécanismes et en favorisant la coopération, le renforcement des capacités et la production et l'échange de connaissances. Au niveau infranational, il a formulé des recommandations de politiques et facilité la collaboration entre les différents acteurs chargés des eaux usées et de l'assainissement au Sabah (Malaisie). En Iraq, en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations, il a mis en place à Islah (province de Dhi Qar) un système expérimental où des zones humides servent à recycler les eaux usées, qui devrait bénéficier à 30 000 personnes à l'horizon 2025. Aux Comores, il a concouru à l'intégration des principes de responsabilité élargie du producteur dans la législation nationale sur les déchets. En Gambie, il a financé et guidé l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion des déchets solides basée sur les principes de l'économie circulaire. Au niveau régional, l'initiative « zéro déchet » dans les Caraïbes du PNUE a appuyé le huitième forum de haut niveau sur la gestion des déchets, tenu à Port of Spain en octobre 2024, au cours duquel les ministres ont adopté une déclaration sur l'action régionale en faveur du zéro déchet. Sont mis en avant dans cette déclaration les modèles d'économie circulaire, l'amélioration des politiques de gestion des déchets, la mobilisation financière, l'informatisation et l'amélioration des systèmes de données à l'appui de la gestion durable des déchets. Au niveau mondial, l'UNEP a constitué la Coalition pour le climat et la qualité de l'air et a publié conjointement la déclaration sur la réduction du méthane provenant des déchets organiques à la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en novembre 2024. Plus de 30 pays, responsables de près de 50 % des émissions mondiales de méthane provenant des déchets organiques, ont approuvé la déclaration et se sont engagés à intégrer des objectifs de réduction des émissions de méthane dans leurs futures contributions déterminées au niveau national.

14.69 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.XV).

Figure 14.XV
Mesure des résultats : nombre de pays ayant amélioré leurs systèmes de gestion des déchets et des eaux usées (résultat cumulé)



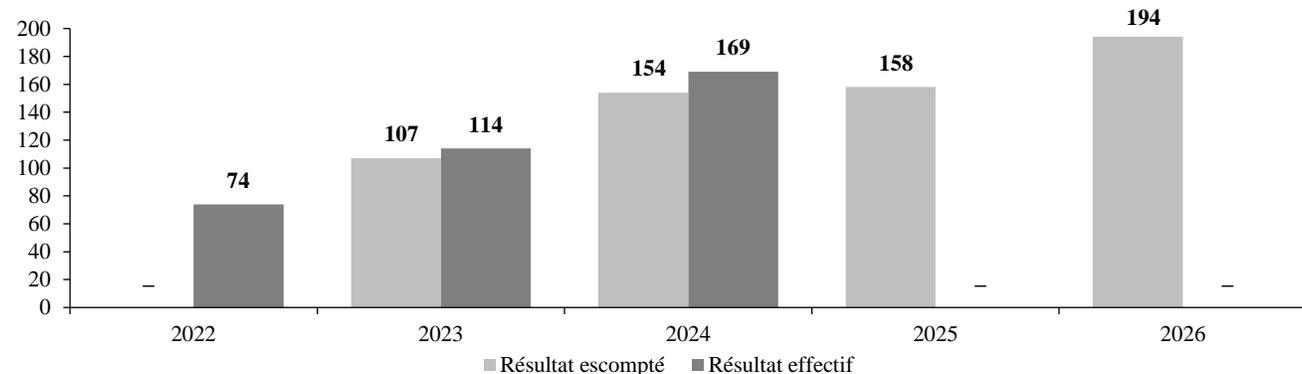
Résultats escomptés pour 2026

Résultat 1 : élaboration de politiques et de mesures réglementaires, financières et techniques visant à réduire la pollution

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 14.70 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'élaboration de 55 nouvelles politiques et mesures visant à réduire la pollution, soit un total de 169 politiques et mesures, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 154 mesures.
- 14.71 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.XVI).

Figure 14.XVI
Mesure des résultats : nombre de politiques et de mesures réglementaires, financières et techniques élaborées pour réduire la pollution de l'air, de l'eau, des sols et des océans (résultat cumulé)



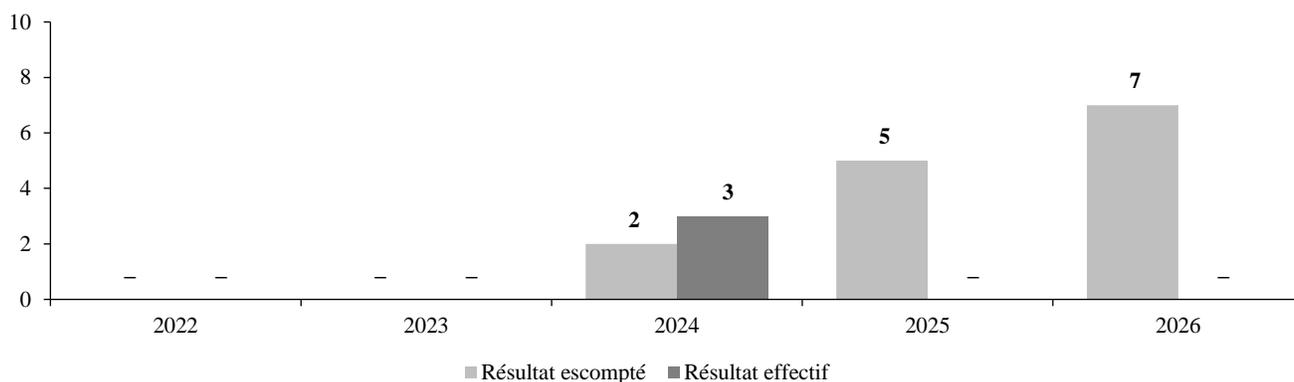
Résultat 2 : adoption de politiques et de pratiques d'économie circulaire visant à réduire la pollution dans les secteurs à fort impact

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 14.72 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que trois États (l'Argentine, la Malaisie et le Nigéria) prennent des mesures pour promouvoir la responsabilité élargie du producteur et l'élaboration de dispositifs similaires aux fins de prévention et de réduction de la pollution, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir deux administrations, y compris infranationales, et organisations de responsabilité élargie du producteur.
- 14.73 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.XVII).

Figure 14.XVII

Mesure des résultats : nombre d'administrations, y compris infranationales, et d'organisations compétentes en matière de responsabilité du producteur ayant pris des mesures pour promouvoir la responsabilité élargie du producteur et l'élaboration de dispositifs similaires aux fins de prévention et de réduction de la pollution (résultat cumulé)



Résultat 3 : adoption de politiques et de stratégies visant à agir sur les dimensions environnementales de la résistance aux antimicrobiens

Projet de plan-programme pour 2026

- 14.74 La résistance aux antimicrobiens représente une urgence de santé mondiale, qui exige que des mesures soient immédiatement prises pour préserver notre capacité de traiter les pathologies, améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, favoriser le développement économique, l'équité et un environnement sain, et faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable. En 2022, dans le cadre du sous-programme, le PNUE s'est associé à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à l'Organisation mondiale de la Santé et à l'Organisation mondiale de la santé animale pour former une alliance quadripartite ayant pour objectif de faire mieux connaître la problématique, de coordonner une intervention mondiale et multisectorielle et d'aider les pays à élaborer et exécuter de plans d'action nationaux de lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

Enseignements tirés et changements prévus

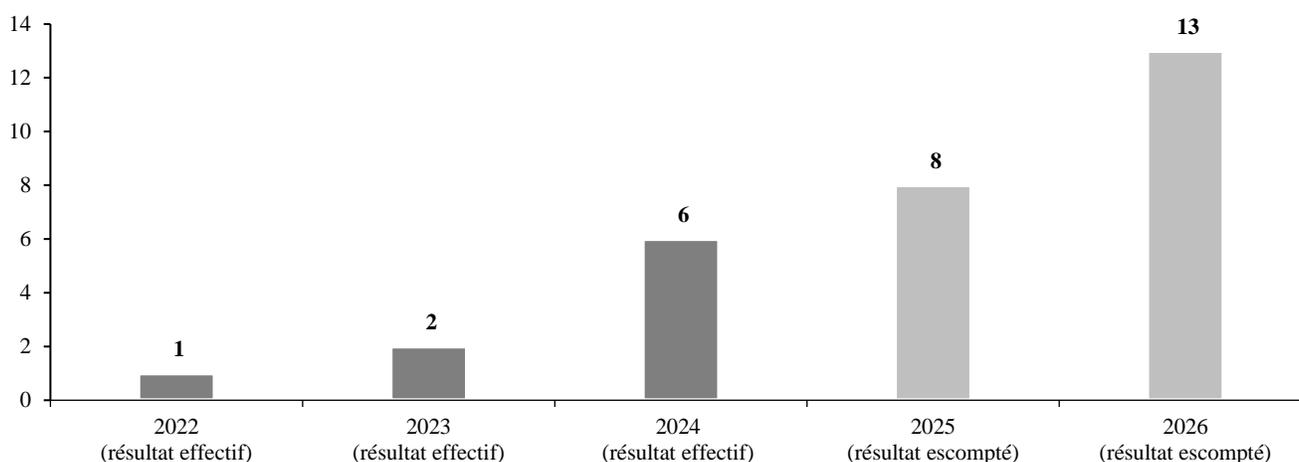
- 14.75 L'enseignement tiré est le suivant : il faut encourager le secteur privé à se mobiliser davantage afin de pouvoir offrir une réponse multisectorielle coordonnée dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, le PNUE redoublera d'efforts pour favoriser la mobilisation et la participation des acteurs industriels dans les trois secteurs économiques, y compris leurs chaînes de valeurs, qui sont les principaux responsables de l'amplification de la résistance aux antimicrobiens et de sa propagation dans l'environnement, à

savoir l'industrie pharmaceutique et chimique, l'agriculture et l'alimentation, et les soins de santé. Il continuera également de travailler dans le cadre quadripartite pour actualiser le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens et fournir un soutien technique et des services de conseil aux États Membres afin qu'ils intègrent les considérations environnementales dans leurs plans d'action nationaux de lutte contre la résistance aux antimicrobiens et dans les programmes nationaux de gestion de la pollution chimique et des déchets.

14.76 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.XVIII).

Figure 14.XVIII

Mesure des résultats : nombre d'initiatives, de politiques, de stratégies ou de plans d'action mis en œuvre par des acteurs publics ou privés de secteurs économiques clés pour lutter contre les facteurs environnementaux à l'origine de la résistance aux antimicrobiens (résultat cumulé)



Produits

14.77 On trouvera dans le tableau 14.8 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 14.8

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	8	8	8	8
1. Projets relatifs à l'élaboration de politiques et de stratégies et mécanismes juridiques, institutionnels ou budgétaires visant à assurer la gestion rationnelle des produits chimiques	8	8	8	8
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8	9	10	10
2. Séminaires et activités de formation consacrés à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets	8	9	10	10
Publications (nombre de publications)	1	2	1	1
3. Évaluation globale de l'état et de l'évolution des lois, règlements et politiques budgétaires visant à assurer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets	1	2	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	4	6	6
4. La situation actuelle, les tendances, les risques et les progrès concernant la gestion des produits chimiques et des déchets à différents niveaux	2	2	3	3
5. Les plans d'action concernant la qualité de l'air à différents niveaux, en particulier aux niveaux infranational, national et régional	2	2	3	3
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	4	6	4	4
6. Missions de suivi concernant l'état et l'évolution de la gestion des produits chimiques, de la gestion des déchets et de la qualité de l'air, y compris en ce qui concerne les déchets marins et les autres formes de pollution	4	6	4	4
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de conseils à 3 pays et à 5 entités du secteur privé et de la société civile sur la prévention et le contrôle de la pollution.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information, campagnes et supports d'information diffusés auprès des États Membres et des parties prenantes afin de faire mieux mesurer l'intérêt que présentent la prévention et la réduction de la pollution aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.				

Sous-programme 6 Finances et transformations économiques

Objectif

- 14.78 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faciliter la transition des pays et des entreprises vers le développement durable par différents moyens, tels que la mise en place d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, l'adoption de modes de consommation et de production durables et l'abandon dans l'activité économique des utilisations non viables des ressources et des pratiques ayant des effets néfastes sur l'environnement, tout en améliorant le bien-être des populations.

Stratégie

- 14.79 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, le PNUE fera ce qui suit :
- a) Réaliser des évaluations de pays, promouvoir le recours à des outils de planification et de mise en œuvre des politiques et mettre en place des plateformes de mise en commun des connaissances qui permettront aux responsables politiques et aux entreprises d'adopter des modes de développement durables ;
 - b) Produire et diffuser des connaissances au moyen du vaste réseau du PNUE dans les secteurs public et privé, notamment le secteur financier, et au sein de la société civile et des milieux universitaires ;
 - c) Encourager des modes de consommation et de production durables par l'élaboration de recommandations sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, sur les financements durables ainsi que sur les pratiques commerciales et les outils et connaissances qui permettent aux consommateurs de faire des

choix éclairés, en prenant en considération les enjeux liés à l'égalité entre générations et à l'égalité des genres ;

- d) Promouvoir l'alignement des enjeux financiers et des investissements sur les objectifs de durabilité et sur les priorités stratégiques en élaborant des normes sur les financements durables ou en contribuant aux normes existantes, en jetant les bases des activités de normalisation et en plaidant pour que des sources de financement durable privées complètent les sources de financement publiques ;
- e) Aider les gouvernements et les administrations infranationales à renforcer leurs capacités institutionnelles et à mettre en œuvre des plans de développement, des politiques ou des plans d'action nationaux ; apporter un concours aux entreprises, afin qu'elles adoptent et mettent en œuvre des pratiques de gestion durable et des procédés de fabrication moins polluants à l'échelle des chaînes de valeur, ce qui aidera les États Membres à réaliser des progrès en vue d'atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable n^{os} 1, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 13 et 17 ;
- f) Renforcer les moyens dont disposent les États Membres et d'autres parties prenantes pour intégrer la durabilité environnementale et les modes de consommation et de production durables dans leurs dispositifs de prise de décisions, notamment en ce qui concerne la finance, le commerce et les infrastructures durables.

14.80 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Des solutions intégrées visant à assurer un développement durable sont mises en place, y compris des politiques et des cadres sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté ou sur les modes de consommation et de production durables, afin d'utiliser plus efficacement les ressources, de favoriser le bien-être humain et de réduire l'empreinte écologique et matérielle ;
- b) La durabilité environnementale est améliorée parmi les acteurs du secteur privé, notamment ceux du secteur financier, dans le cadre de leurs pratiques commerciales privilégiées et dans l'ensemble de leurs chaînes de valeur, par exemple grâce au recours à des investissements viables et à des modalités d'extraction, de transformation et d'utilisation des ressources durables, afin de créer des économies et des marchés durables et plus inclusifs ;
- c) Les acteurs des secteurs public et privé et les consommateurs peuvent se procurer, sollicitent et consomment de plus en plus des biens et des services durables.

Exécution du programme en 2024

Les États Membres ont adopté des politiques qui favorisent la durabilité environnementale

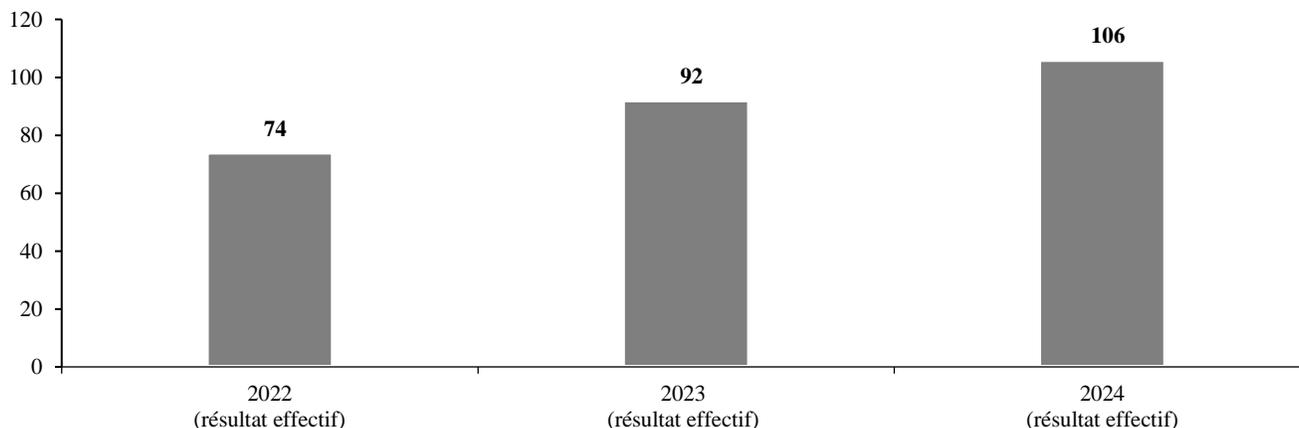
14.81 Pour que les objectifs du Programme 2030 soient atteints, il est nécessaire de gérer les ressources de façon plus responsable tout en prenant en compte les objectifs de durabilité, de réduction de la pauvreté, d'équité, d'accès à l'emploi, de croissance économique, de sécurité et de santé. Grâce au travail de longue date qu'il mène dans les domaines du financement durable, des réflexions centrées sur le cycle de vie et de l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, le PNUE, dans le cadre du sous-programme, a répondu à la demande accrue, de la part des États Membres, d'aide à la formulation et à l'application de politiques en améliorant le renforcement des capacités, en favorisant les partenariats sectoriels et en promouvant l'accès aux technologies. En 2024, il s'est employé à favoriser la durabilité par le renforcement ciblé des capacités, les partenariats multipartites et l'intégration de modèles d'économie circulaire dans les cadres nationaux et régionaux. Par exemple, il a facilité l'adoption de 14 politiques visant à favoriser des transitions durables au niveau mondial, notamment au Brésil, au Chili, en Indonésie, au Kazakhstan et en Uruguay. Le travail mené dans le cadre du sous-programme a également contribué à l'élaboration de la stratégie régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes en faveur de la consommation et la production durables pour la période 2024-2030 et à l'adoption, par

l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, des résolutions 6/1 sur la circularité d'une agro-industrie de la canne à sucre résiliente et à faible émission de carbone et 6/8 sur la promotion de modes de vie durables.

14.82 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.XIX).

Figure 14.XIX

Mesure des résultats : nombre de politiques économiques, financières, industrielles et commerciales adoptées par les États Membres pour faciliter des transitions durables (résultat cumulé)



Résultats escomptés pour 2026

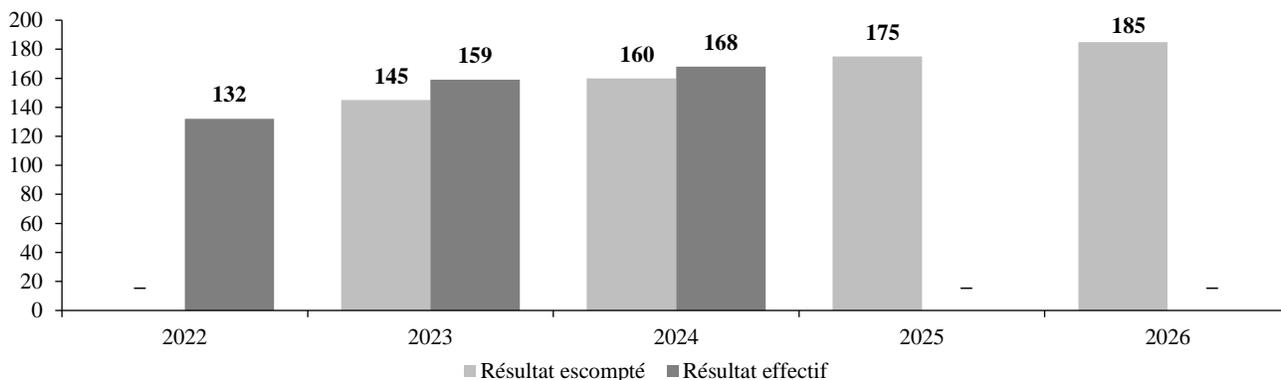
Résultat 1 : développer un secteur des assurances durables

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

14.83 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 9 compagnies d'assurance supplémentaires adoptent les Principes pour une assurance responsable de l'Initiative de collaboration du PNUE avec le secteur financier, soit un total de 168 compagnies, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 160 compagnies. Ces principes définissent les normes en matière d'assurance responsable.

14.84 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.XX).

Figure 14.XX
Mesure des résultats : nombre de compagnies d'assurance ayant adopté les Principes pour une assurance responsable (résultat cumulé)

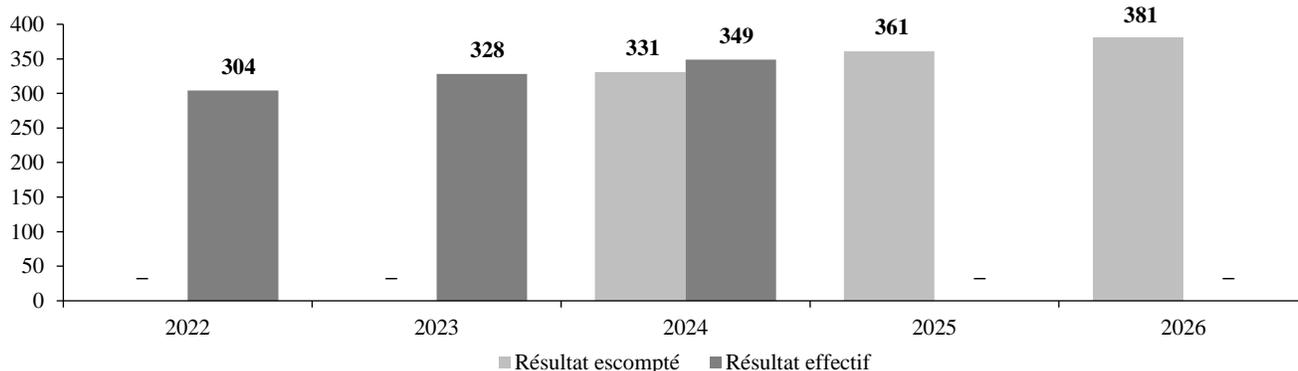


Résultat 2 : un plus grand nombre d'outils et de mesures qui incitent les gouvernements, les entreprises et les consommateurs individuels à faire des choix et à adopter des comportements en faveur de la durabilité environnementale

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 14.85 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'élaboration de 21 nouveaux outils et produits d'information et d'éducation des consommateurs visant à éclairer la prise de décision, les choix et les changements de comportement en faveur de la durabilité, soit un total de 349 outils et produits, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée de 331 outils et produits.
- 14.86 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.XXI).

Figure 14.XXI
Mesure des résultats : nombre d'outils et de produits d'information et d'éducation des consommateurs éclairant la prise de décisions, les choix et les changements de comportement en faveur de la durabilité (résultat cumulé)



Résultat 3 : accélérer les progrès vers des modes de consommation et de production durables

Projet de plan-programme pour 2026

- 14.87 Les modes de consommation et de production non durables comptent parmi les principaux facteurs à l'origine de l'épuisement des ressources naturelles, des changements climatiques, de la perte de biodiversité, de la pollution, de la malnutrition et de la dégradation des terres. Il faut apporter des changements radicaux à la manière dont les sociétés produisent et consomment biens et services, en

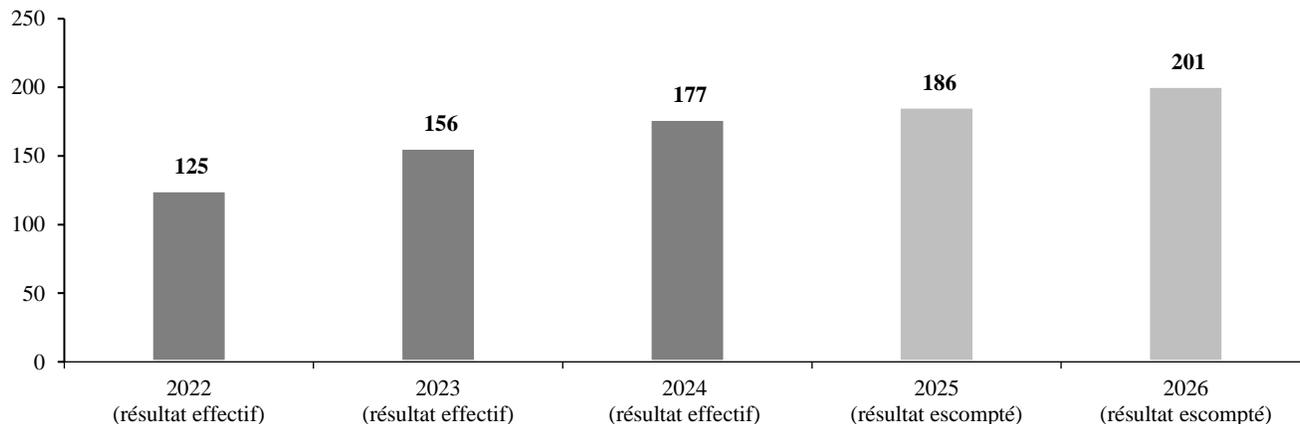
passant à des modèles économiques et modèles d'activité durables qui favorisent des modes de consommation et de production durables et des modes de vie durables. Dans le cadre du sous-programme, le PNUE a fourni des conseils sur les politiques à mener, élaboré des supports de connaissances de portée mondiale et facilité des politiques mondiales et régionales dans des secteurs à fort impact afin d'aider les pays à mettre en place des conditions favorables à une consommation et une production durables (signaux du marché, cadres stratégiques, incitations, innovation, infrastructure et éducation), accélérant ainsi la transition vers le développement durable et la réalisation des objectifs de développement durable.

Enseignements tirés et changements prévus

- 14.88 L'enseignement tiré est le suivant : il importe de renforcer les capacités en fonction du contexte socioéconomique de chaque pays, car l'expérience a montré qu'une approche sur mesure était essentielle pour garantir l'appropriation locale et faire en sorte que les institutions soient prêtes à mettre en œuvre les réformes. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, le PNUE mettra davantage l'accent sur les initiatives de renforcement des capacités et agira en faveur de partenariats plus solides avec les institutions et les acteurs locaux. En outre, il mettra en place des mécanismes de contrôle adaptatifs pour suivre les progrès et affiner les stratégies de manière dynamique. Cette approche reposant sur l'adaptation permettra de faire en sorte que les transitions vers une consommation et une production durables tiennent compte du contexte, soient inclusives et résilientes, ce qui, en fin de compte, aura une incidence plus grande et des résultats durables.
- 14.89 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.XXII).

Figure 14.XXII

Mesure des résultats : nombre d'initiatives prises par les États Membres pour intégrer la consommation et la production durables et les incitations économiques et financières dans la planification nationale ou les stratégies sectorielles (résultat cumulé)



Produits

- 14.90 On trouvera dans le tableau 14.9 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 14.9

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	15	18	20	16
1. Projet sur les finances et les transformations économiques	15	18	20	16
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	15	19	20	15
2. Séminaires et activités de formation sur les approches en matière de finances et de transformations économiques	15	19	20	15
Publications (nombre de publications)	4	4	2	2
3. Approches en matière de finances et de transformations économiques	4	4	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	8	9	8	5
4. Approches en matière de finances et de transformations économiques	8	9	8	5
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture à 8 États Membres de conseils relatifs aux modes de vie durables, à l'utilisation efficace des ressources, à l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, à la consommation et à la production durables et aux finances et transformations économiques ; réalisation de 3 évaluations nationales dans des secteurs à fort impact sur les moyens de subsistance durables pour les jeunes ; fourniture à 5 gouvernements de conseils sur les modèles d'économie circulaire ; tenue de 1 réunion du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables et du réseau One Planet.				
Bases de données et autres supports numériques : plateforme mondiale des modèles d'économie circulaire ; pôle de compétences pour l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.				
D. Activités de communication				
Programmes de sensibilisation, manifestations spéciales et supports d'information : 1 manifestation du Cadre décennal de programmation et du réseau One Planet organisée en marge de l'édition 2026 du forum politique de haut niveau pour le développement durable ; 1 atelier technique et 2 programmes de formation en ligne à l'intention des décideurs politiques sur l'emploi des jeunes dans les secteurs à fort impact dans 3 pays.				

Sous-programme 7

Interface science-politiques

Objectif

- 14.91 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des gouvernements et des acteurs non gouvernementaux d'obtenir, de produire et d'exploiter des données et des analyses environnementales de qualité et de maintenir et renforcer l'interface science-politiques de manière à générer des évaluations environnementales fondées sur des preuves, repérer les nouveaux problèmes environnementaux et favoriser l'adoption de mesures pertinentes aux niveaux mondial, régional et national, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'environnement.

Stratégie

- 14.92 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, le PNUE fera ce qui suit :
- a) Surveiller l'état de l'environnement mondial et renforcer l'interface entre la science et l'élaboration des politiques dans l'ensemble du programme de développement durable, notamment en collaborant avec la Commission de statistique et les cinq commissions régionales ;
 - b) Mettre au point des données, des informations et des connaissances objectives et scientifiquement crédibles, fournir une analyse utile à l'élaboration des politiques ainsi que des recommandations stratégiques permettant de promouvoir et d'accélérer des solutions et des mesures en faveur de l'environnement reposant sur un suivi continu à l'échelle mondiale de l'état de l'environnement et des évolutions en la matière ;
 - c) Faciliter les changements profonds et systématiques susceptibles de faire progresser la réalisation des objectifs environnementaux énoncés dans le Programme 2030, en établissant dans toutes les zones géographiques des partenariats tenant compte des questions de genre et associant les gouvernements et les organisations non gouvernementales, les milieux d'affaires, la communauté scientifique et les citoyens ;
 - d) Mobiliser un grand nombre de parties prenantes, condition essentielle à la compréhension, l'acceptation et l'adoption par la société des analyses scientifiques réalisées, et faciliter les échanges de connaissances en s'employant à faire émerger un consensus sur les problèmes environnementaux existants et nouveaux au moyen de plateformes et de réseaux, comme le Forum des scientifiques, des décideurs et des entreprises pour l'environnement, le Groupe international d'experts sur les ressources, le Programme scientifique mondial pour l'adaptation et le réseau One Planet ;
 - e) Fournir des travaux de recherche analytique, faire connaître la dimension environnementale du développement durable et renforcer la capacité de mesurer et de suivre les progrès accomplis et d'en rendre compte, et aider à ce titre les États Membres à intégrer des méthodes communes de suivi et de mesure des objectifs de développement durable liés à l'environnement, en particulier les objectifs 6, 12, 13, 14, 15 et 17, notamment dans leurs processus nationaux.
- 14.93 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Production et utilisation accrues de données scientifiques sur l'environnement par les États Membres et d'autres parties prenantes ;
 - b) Cohérence accrue de la stratégie d'harmonisation des données des pays, de suivi des progrès et d'élaboration des politiques environnementales fondées sur la science dans les pays et d'un pays à l'autre ;
 - c) Renforcement des capacités des États Membres de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et d'accroître la cohérence des politiques relatives à l'intégration des plans nationaux de développement durable et des autres objectifs environnementaux arrêtés au niveau international.

Exécution du programme en 2024

Une base de données factuelles plus solide pour l'élaboration des politiques environnementales en Afrique

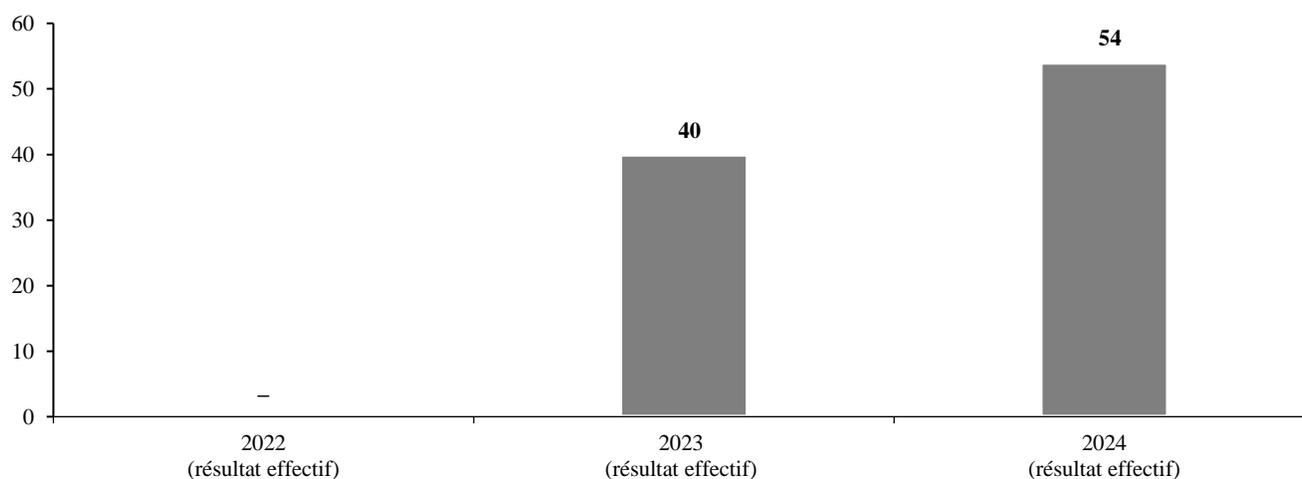
- 14.94 Pour que les responsables politiques aient une meilleure appréhension des mesures correspondant aux priorités environnementales nécessaires au développement durable, il faut étoffer le corpus de données scientifiques dont ils disposent. Dans le cadre du sous-programme, le PNUE travaille à amener les autorités à recourir davantage aux données et aux statistiques environnementales pour

qu'elles puissent définir leurs politiques et prendre leurs décisions en connaissance de cause. Depuis 2023, il conduit l'élaboration des rapports de synthèse nationaux sur l'environnement, qui fournissent aux États Membres des informations essentielles sur le climat, la nature et la pollution afin de les aider à mieux faire coïncider leurs plans nationaux de développement durable avec d'autres objectifs environnementaux arrêtés au niveau international. Grâce à des données nationales harmonisées, ces rapports de synthèse contribuent également à étoffer les données sur lesquelles se fondent les entités des Nations Unies pour leurs programmes de pays, concourent à mieux coordonner les politiques pour planifier durablement les politiques de développement et viennent compléter l'élaboration des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

14.95 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.XXIII).

Figure 14.XXIII

Mesure des résultats : nombre de rapports de synthèse nationaux sur l'environnement mis à la disposition des États Membres (résultat cumulé)



Résultats escomptés pour 2026

Résultat 1 : amélioration des contrôles de la qualité de l'eau au niveau national

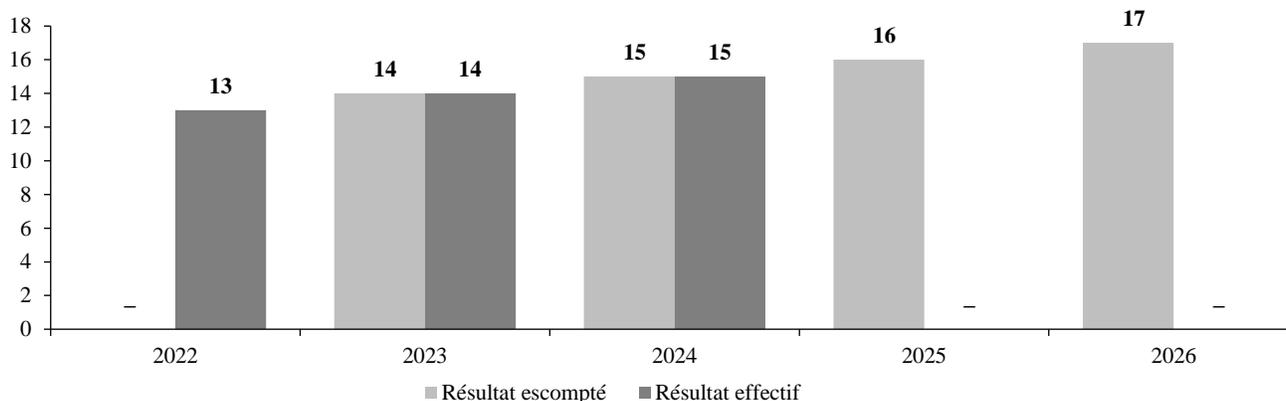
Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

14.96 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce qu'un pays supplémentaire verse des données sur la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines dans la Base de données mondiale sur la qualité de l'eau douce, soit un total de 15 pays, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

14.97 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.XXIV).

Figure 14.XXIV

Mesure des résultats : nombre de pays qui versent des données satisfaisantes sur la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines dans la base de données mondiale sur la qualité de l'eau douce (résultat cumulé)



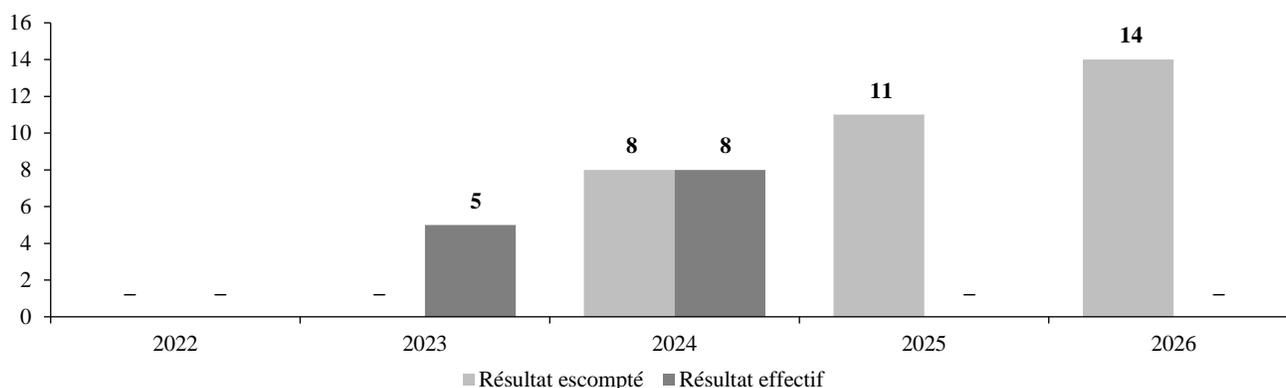
Résultat 2 : amélioration de la surveillance et de la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 14.98 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que trois pays supplémentaires établissent des dispositifs de suivi des déchets d'équipements électriques et électroniques, soit un total de huit pays, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 14.99 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.XXV).

Figure 14.XXV

Mesure des résultats : nombre de pays ayant mis en place des dispositifs de suivi des déchets d'équipements électriques et électroniques (résultat cumulé)



Résultat 3 : une interface science-politiques renforcée en Amérique latine et dans les Caraïbes

Projet de plan-programme pour 2026

- 14.100 Comme suite à la décision 5/2021 du Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes, le PNUE s'est employé à combler le fossé entre la science et les politiques dans la région. Cette décision a souligné la nécessité de renforcer l'interface science-politiques et indiqué

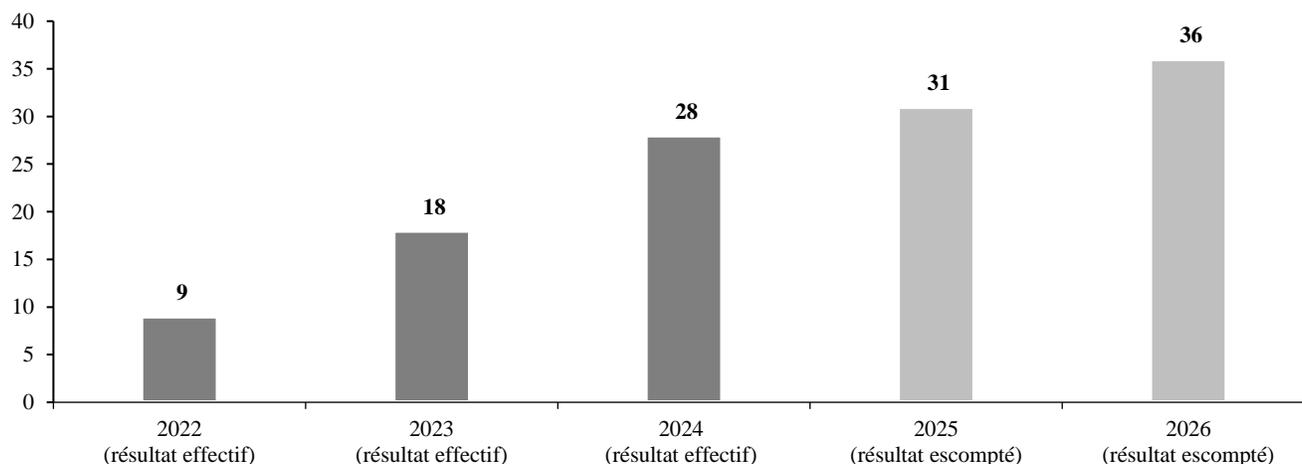
qu'il importait d'améliorer les capacités en matière de données et de surveiller en permanence l'état de l'environnement dans la région.

Enseignements tirés et changements prévus

- 14.101 L'enseignement tiré est le suivant : il est essentiel de généraliser la gestion des connaissances et la collaboration entre experts et professionnels pour assurer une formation adaptée et ciblée à l'intention des différentes parties prenantes. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, le PNUE a encouragé la collaboration entre les autorités, les instituts scientifiques et les organisations internationales dans le cadre de groupes de travail thématiques, afin d'examiner certaines priorités, comme la gestion des données environnementales et l'intégration des données scientifiques dans l'élaboration des politiques. Compte tenu des problématiques propres aux Caraïbes, des groupes de travail spécialisés se pencheront sur les questions qui touchent spécifiquement la sous-région. Ces initiatives seront évaluées en fonction de leur pertinence, de leur incidence et de leur efficacité à guider les décideurs à l'aide d'analyses scientifiques solides, et on veillera à ce qu'elles contribuent à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes qui tentent de remédier aux problèmes environnementaux les plus pressants de la région.
- 14.102 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.XXVI).

Figure 14.XXVI

Mesure des résultats : nombre de décisions ministérielles et d'initiatives connexes adoptées en Amérique latine et dans les Caraïbes sur la base de données scientifiques (résultat cumulé)



Produits

- 14.103 On trouvera dans le tableau 14.10 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 14.10

Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	8	8	9	9
1. Projets sur la surveillance de l'état de l'environnement	5	5	6	6

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
2. Projets sur l'appui à la réalisation des objectifs de développement durable	3	3	3	3
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	4	4	4	4
3. Séminaires sur la surveillance de l'état de l'environnement	4	4	4	4
Publications (nombre de publications)	2	2	3	3
4. Rapports mondiaux sur la surveillance de l'état de l'environnement	2	2	3	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	3	3
5. Sujet traité : alerte rapide et évaluation scientifique	2	2	3	3

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : tenue, avec quelque 25 États Membres et parties prenantes, de consultations consacrées à la mise au point de méthodes et au renforcement des capacités dans le domaine de la collecte de données relatives aux objectifs de développement durable ; fourniture de conseils à au moins 20 États Membres et parties prenantes sur le renforcement de l'interface science-politiques ; fourniture de conseils à au moins 25 États Membres et parties prenantes sur la mise en place de systèmes nationaux d'information sur l'environnement.

D. Activités de communication

Bases de données et supports numériques : pages Web, contenus multimédias, contenus audio ou vidéo et messages publiés sur les médias sociaux consacrés aux travaux scientifiques du PNUE, qui sont utilisés par les États Membres, les parties prenantes et le public.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2026

Vue d'ensemble

14.104 On trouvera dans les tableaux 14.11 à 14.13 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 14.11

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Changements						Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives) ^a	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes	19 730,6	22 258,6	–	110,8	–	110,8	0,5	22 369,4	
Autres dépenses de personnel	193,1	240,2	(208,0)	–	–	(208,0)	(86,6)	32,2	
Dépenses de représentation	10,0	20,5	(20,1)	–	–	(20,1)	(98,0)	0,4	
Consultants	65,2	390,2	–	95,1	–	95,1	24,4	485,3	
Voyages des représentants	34,4	84,2	–	–	–	–	–	84,2	
Voyages du personnel	4,6	173,1	–	10,0	–	10,0	5,8	183,1	
Services contractuels	108,8	268,1	45,1)	20,0	0,4	(24,7)	(9,2)	243,4	
Frais généraux de fonctionnement	173,7	623,2	(195,8)	5,0	–	(190,8)	(30,6)	432,4	
Fournitures et accessoires	0,3	20,3	–	–	–	–	–	20,3	
Mobilier et matériel	4,1	24,3	–	–	–	–	–	24,3	
Subventions et contributions	141,5	398,4	–	–	–	–	–	398,4	
Total	20 466,3	24 501,1	(469,0)	240,9	0,4	(227,7)	(0,9)	24 273,4	

^a Les montants présentés dans ce tableau et dans les suivants ne sont pas définitifs et peuvent faire l'objet d'ajustements qui pourraient entraîner des différences mineures entre les informations figurant dans le présent rapport et les états financiers qui seront publiés d'ici au 31 mars 2025.

Tableau 14.12

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2026

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Ressources approuvées pour 2025	115	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 11 D-1, 26 P-5, 40 P-4, 14 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 6 G(AC) et 10 AL
Création	1	P-3 au titre du sous-programme 5 (Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution)
Ressources proposées pour 2026	116	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 11 D-1, 26 P-5, 40 P-4, 15 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 6 G(AC) et 10 AL

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 14.13
Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Ressources proposées pour 2026 ^a
	Ressources approuvées pour 2025	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
SSG	1	–	–	–	–	1
D-2	4	–	–	–	–	4
D-1	11	–	–	–	–	11
P-5	26	–	–	–	–	26
P-4	40	–	–	–	–	40
P-3	14	–	1	–	–	15
P-2/1	1	–	–	–	–	1
Total partiel	98	–	1	–	–	99
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1°C)	1	–	–	–	–	1
G(AC)	6	–	–	–	–	6
AL	10	–	–	–	–	10
Total partiel	17	–	–	–	–	17
Total	115	–	1	–	–	116

^a Dont un poste temporaire (P-3) conformément à la résolution 79/2 de l'Assemblée générale.

- 14.105 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 14.14 à 14.16 et dans la figure 14.XXVII.
- 14.106 Comme le montrent les tableaux 14.14 1) et 14.15 1), les ressources proposées pour 2025 s'élèvent globalement à 24 273 400 dollars, soit une diminution nette de 227 700 dollars (0,9 %) par rapport au budget approuvé pour 2025. La variation entre dans les catégories Ajustements techniques, Nouveaux mandats et mandats élargis, et Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 14.14

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
A. Organes directeurs	463,3	477,3	(469,0)	–	–	(469,0)	98,3	8,3
B. Direction exécutive et administration								
1. Bureau de la Directrice exécutive	3 257,6	3 406,8	–	–	–	–	–	3 406,8
2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	674,8	1 193,8	–	–	–	–	–	1 193,8
Total partiel (B)	3 932,4	4 600,6	–	–	–	–	–	4 600,6
C. Programme de travail								
1. Action climatique	2 242,4	2 211,0	–	–	–	–	–	2 211,0
2. Transformations numériques à l'appui de l'action environnementale	829,0	1 597,6	–	–	–	–	–	1 597,6
3. Action en faveur de la nature	2 003,1	2 674,0	–	–	–	–	–	2 674,0
4. Gouvernance de l'environnement	4 486,5	4 696,7	–	–	0,4	0,4	0,0	4 697,1
5. Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution	1 715,3	1 818,0	–	240,9	–	240,9	13,3	2 058,9
6. Finances et transformations économiques	1 475,1	2 002,3	–	–	–	–	–	2 002,3
7. Interface science-politiques	2 559,2	3 208,2	–	–	–	–	–	3 208,2
Total partiel (C)	15 310,6	18 207,8	–	240,9	0,4	241,3	1,3	18 449,1
D. Appui au programme	760,0	1 215,4	–	–	–	–	–	1 215,4
Total partiel (I)	20 466,3	24 501,1	(469,0)	240,9	0,4	(227,7)	(0,9)	24 273,4

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2024 (dépenses effectives)	2025 (estimations)	Changements	Pourcentage	2026 (prévisions)
A. Organes directeurs	2 554,3	2 298,9	–	–	2 298,9
B. Direction exécutive et administration					
1. Bureau de la Directrice exécutive	6 328,6	5 695,8	–	–	5 695,8
2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	295,0	295,4	–	–	295,4
Total partiel (B)	6 623,6	5 991,2	–	–	5 991,2
C. Programme de travail					
1. Action climatique	230 737,8	207 664,0	–	–	207 664,0
2. Transformations numériques à l'appui de l'action environnementale	9 337,9	8 404,1	–	–	8 404,1
3. Action en faveur de la nature	117 079,3	105 371,4	–	–	105 371,4
4. Gouvernance de l'environnement	59 378,8	53 440,9	–	–	53 440,9
5. Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution	105 075,7	94 568,2	–	–	94 568,2
6. Finances et transformations économiques	50 864,4	45 777,9	–	–	45 777,9
7. Interface science-politiques	21 187,9	19 069,1	–	–	19 069,1
Total partiel (C)	593 661,8	534 295,6	–	–	534 295,6
D. Appui au programme	39 888,7	35 899,8	–	–	35 899,8
Total partiel (2)	642 728,4	578 485,5	–	–	578 485,5
Total (1 + 2)	663 194,7	602 986,6	(227,7)	(0,4)	602 758,9

Tableau 14.15

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2026, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Changements				Total	Ressources proposées pour 2026
	Ressources approuvées pour 2025	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration						
1. Bureau de la Directrice exécutive	18	–	–	–	–	18
2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	6	–	–	–	–	6
Total partiel (B)	24	–	–	–	–	24
C. Programme de travail						
1. Action climatique	10	–	–	–	–	10
2. Transformations numériques à l'appui de l'action environnementale	8	–	–	–	–	8
3. Action en faveur de la nature	13	–	–	–	–	13
4. Gouvernance de l'environnement	23	–	–	–	–	23
5. Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution	9	–	1	–	–	10
6. Finances et transformations économiques	11	–	–	–	–	11
7. Interface science-politiques	12	–	–	–	–	12
Total partiel (C)	86	–	1	–	–	87
D. Appui au programme	5	–	–	–	–	5
Total partiel (1)	115	–	1	–	–	116

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2025 (estimations)	Changements	2026 (prévisions)
A. Organes directeurs	12	–	12
B. Direction exécutive et administration			
1. Bureau de la Directrice exécutive	35	–	35

Chapitre 14 Environnement

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2025 (estimations)</i>	<i>Changements</i>	<i>2026 (prévisions)</i>
2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	1	–	1
Total partiel (B)	36	–	36
C. Programme de travail			
1. Action climatique	174	–	174
2. Transformations numériques à l'appui de l'action environnementale	39	–	39
3. Action en faveur de la nature	149	–	149
4. Gouvernance de l'environnement	146	–	146
5. Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution	143	–	143
6. Finances et transformations économiques	121	–	121
7. Interface science-politiques	67	–	67
Total partiel (C)	839	–	839
D. Appui au programme	126	–	126
Total partiel (2)	1 013	–	1 013
Total (1 + 2)	1 128	1	1 129

Tableau 14.16

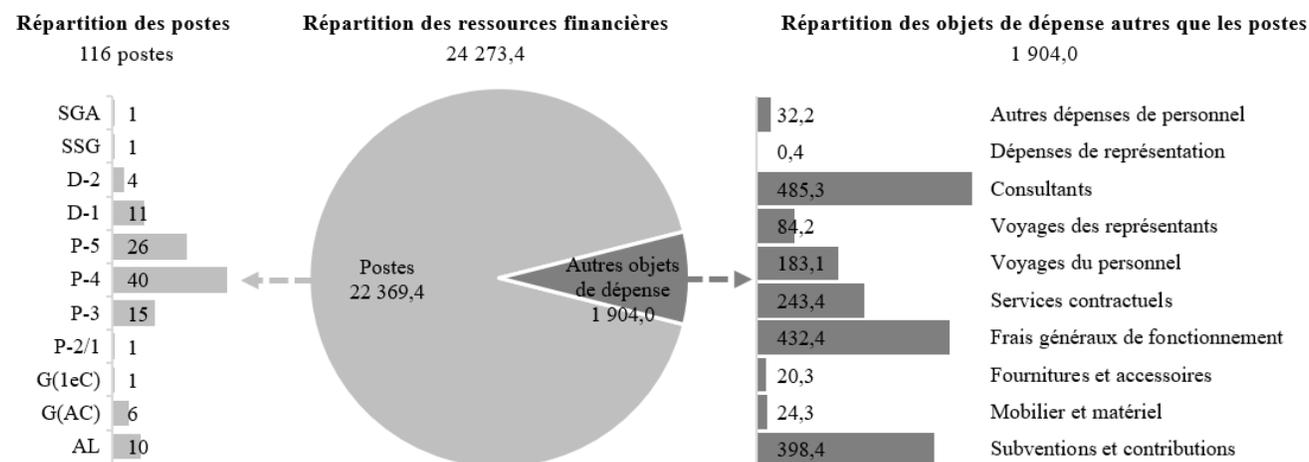
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	19 730,6	22 258,6	–	110,8	–	110,8	0,5	22 369,4
Autres objets de dépense	735,7	2 242,5	(469,0)	130,1	0,4	(338,5)	(15,1)	1 904,0
Total	20 466,3	24 501,1	(469,0)	240,9	0,4	(227,7)	(0,9)	24 273,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		98	–	1	–	–	–	99
Agents des services généraux et des catégories apparentées		17	–	–	–	–	–	17
Total		115	–	1	–	–	–	116

Figure 14.XXVII
Répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

- 14.107 Comme le montre le tableau 14.14 1), les changements entraînent une diminution de 469 000 dollars des ressources demandées au titre des organes directeurs ; cette diminution est liée au non-renouvellement des crédits approuvés pour 2025 en rapport avec la septième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, lesquels ne seront pas nécessaires en 2026. Le montant demandé servira à financer les autres dépenses de personnel (208 000 dollars), les dépenses de représentation (20 100 dollars), les services contractuels (45 100 dollars) et les frais généraux de fonctionnement (195 800 dollars).

Nouveaux mandats et mandats élargis

- 14.108 Comme le montre le tableau 14.14 1), les changements entraînent une augmentation de 240 900 dollars au titre du sous-programme 5 (Action contre les produits chimiques et la pollution), qui s'explique par la demande de mise à jour du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, conformément à la résolution 79/2 de l'Assemblée générale intitulée « Déclaration politique issue de la Réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens ». Le montant demandé servira à financer un poste temporaire de spécialiste de la gestion de programme (P-3) (110 800 dollars) – auquel un taux de vacance de 50 % sera appliqué, conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes –, des consultants (95 100 dollars), des voyages (10 000 dollars), des services contractuels (20 000 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (5 000 dollars).

Autres changements

- 14.109 Comme le montre le tableau 14.14 1), les changements entraînent une augmentation nette de 400 dollars au titre du sous-programme 4 (Gouvernance de l'environnement), qui s'explique par la hausse du coût standard de la suite logicielle de base pour le personnel hors Siège en poste ailleurs que sur le terrain (inscrit à la rubrique Services contractuels).

Ressources extrabudgétaires

- 14.110 Comme le montre le tableau 14.14 2), les ressources extrabudgétaires se chiffrent à 578 485 500 dollars. Elles s'ajoutent aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer 1 013 postes (1 SSG, 3 D-2, 36 D-1, 94 P-5, 200 P-4, 190 P-3, 83 P-2/1, 12 AN et 394 AL), ainsi que d'autres objets de dépense. En outre, les ressources non affectées à des postes seront utilisées conformément aux priorités et aux produits que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a approuvés dans son programme de travail pour 2026-2027. Le programme de travail sera présenté pour approbation à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en décembre 2025. Par conséquent, le nombre de postes figurant dans le présent document et devant être financés par des ressources extrabudgétaires pour 2026 est provisoire.
- 14.111 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

Organes directeurs

- 14.112 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux organes directeurs, comme indiqué dans le tableau 14.17.

Tableau 14.17
Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Organe directeur</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2025 (ressources approuvées)</i>	<i>2026 (prévisions)</i>
Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	Mandat : résolutions 67/213 et 67/251 de l'Assemblée générale et décision 27/2 du Conseil d'administration Composition : 193 États Membres Nombre de sessions en 2026 : 0	360,9	–
Comité des représentants permanents	Mandat : décision 27/2 du Conseil d'administration Composition : 150 États Membres accrédités Nombre de sessions en 2026 : 4	108,1	–
Sous-comité du Comité des représentants permanents	Mandat : décision 27/2 du Conseil d'administration Composition : 50 États Membres accrédités Nombre de sessions en 2026 : 1	8,3	8,3
Total		477,3	8,3

- 14.113 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 8 300 dollars et font apparaître une diminution de 469 000 dollars par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera au paragraphe 14.106 des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 14.18 et la figure 14.XXVIII.

Tableau 14.18
Organes directeurs : évolution des ressources financières

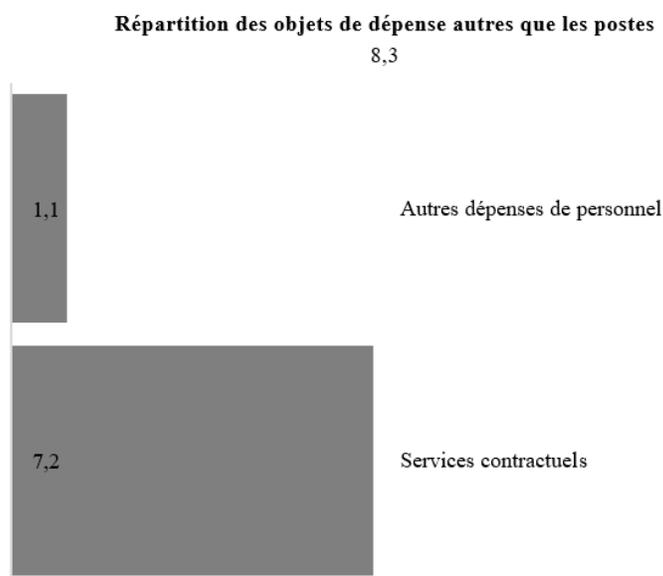
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements				2026 (prévisions)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Objets de dépense autres que les postes	463,3	477,3	(469,0)	–	–	(469,0)	(98,3)	8,3
Total	463,3	477,3	(469,0)	–	–	(469,0)	(98,3)	8,3

Figure 14.XXVIII

Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2026

(En milliers de dollars des États-Unis)



Direction exécutive et administration

- 14.114 La composante Direction exécutive et administration comprend le Bureau de la Directrice exécutive et le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants. Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 4 600 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 14.19 et la figure 14.XXIX.

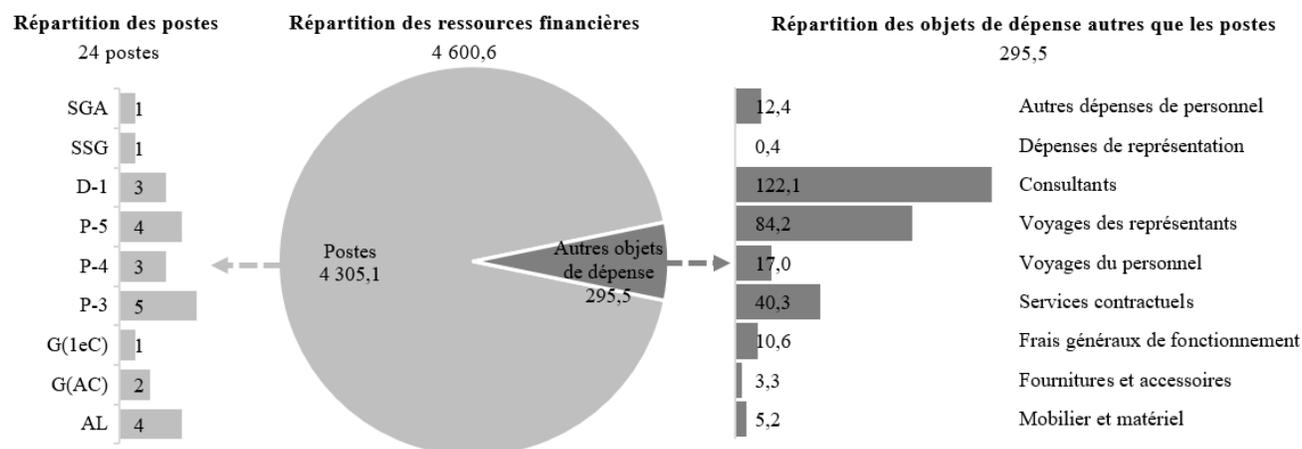
Tableau 14.19
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 781,3	4 305,1	–	–	–	–	–	4 305,1
Autres objets de dépense	151,1	295,5	–	–	–	–	–	295,5
Total	3 932,4	4 600,6	–	–	–	–	–	4 600,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		17	–	–	–	–	–	17
Agents des services généraux et des catégories apparentées		7	–	–	–	–	–	7
Total		24	–	–	–	–	–	24

Figure 14.XXIX
Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Bureau de la Directrice exécutive

14.115 La composante Direction exécutive et administration comprend le Bureau exécutif, le Bureau des affaires de gouvernance et le Bureau de l'évaluation, qui est indépendant et fait directement rapport à la Directrice exécutive. Le Bureau exécutif fournit des services de fond et d'appui à la Directrice exécutive, à la Directrice exécutive adjointe et aux autres membres de l'équipe de direction du PNUE. Il donne des conseils ou son approbation de principe pour toutes les questions relatives aux programmes et à l'administration, avec l'aide de la Division des services internes et de la Division des politiques et des programmes. Avec le concours de la Directrice exécutive adjointe, la Directrice exécutive énonce la stratégie et les grandes orientations du PNUE, dans le respect des mandats qui

ont été confiés à celui-ci par les organes délibérants, et assume la responsabilité générale de la gestion des ressources du Programme.

- 14.116 La composante Direction exécutive et administration a aussi pour principales responsabilités de diriger le PNUE de façon à fournir des orientations de politique générale pour une action environnementale cohérente et coordonnée au sein du système des Nations Unies et de suivre sa mise en œuvre (voir la résolution [2997 \(XXVII\)](#) de l'Assemblée générale) et de jouer un rôle de premier plan dans la dimension environnementale du développement durable, en éclairant les processus mondiaux. Pour ce faire, il sera tenu compte des évaluations des causes et des effets des problèmes environnementaux, ainsi que des nouvelles questions d'importance mondiale et régionale. Le PNUE s'efforcera, par l'intermédiaire de mécanismes interinstitutionnels tels que le Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ses organes subsidiaires, de renforcer la coordination, la coopération et la collaboration au sein du système des Nations Unies moyennant des stratégies à l'échelle du système et des approches communes en matière d'environnement, telles que celle sur la biodiversité et celle sur la pollution. En outre, il s'emploiera à intégrer les priorités des accords multilatéraux relatifs à l'environnement dans la programmation par pays des Nations Unies, afin d'apporter une réponse plus coordonnée et plus efficace aux besoins spécifiques des pays. L'année 2026 marquera la première année de mise en application de la stratégie à moyen terme et du programme de travail du PNUE pour la période 2026-2027. Le PNUE s'est doté d'une nouvelle série d'objectifs pour 2026 et 2027, axés sur des indicateurs qui correspondent à ses objectifs, aux objectifs de développement durable et aux engagements environnementaux pris au niveau international. Il s'efforce de suivre l'évolution de la situation sur le long terme plutôt que sur les quatre années couvertes par sa stratégie, en recourant à des indicateurs d'impact, des tableaux de bord sur l'exécution des projets et un classement des projets afin de mesurer l'efficacité et d'évaluer le taux d'adhésion à ses produits et services.
- 14.117 Le PNUE continuera de servir de force motrice dans la mise en œuvre de la dimension environnementale du développement durable, en éclairant et en influençant les politiques environnementales mondiales élaborées sous l'égide des Nations Unies dans le cadre des processus intergouvernementaux mondiaux tels que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Conseil des droits de l'homme et le Conseil de sécurité.
- 14.118 L'unité ONU durable du PNUE continuera de coordonner l'exécution de la phase I (Durabilité environnementale dans le domaine de la gestion) de la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies (2020-2030), notamment en mesurant l'évolution de l'empreinte écologique du système des Nations Unies et les efforts déployés pour réduire cette empreinte chaque année, à l'échelle du système et à l'échelle de chaque entité. Les travaux de l'unité répondent également au paragraphe 35 de la résolution [79/226](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a demandé aux entités du système des Nations Unies pour le développement de promouvoir une approche de la réduction de l'empreinte écologique qui soit applicable à l'ensemble du système, de prendre des mesures pour réduire leur propre empreinte et d'en rendre compte régulièrement.
- 14.119 Comme prévu par la cible 12.6 associée aux objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), le PNUE incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités, notamment la gestion rationnelle des déchets.
- 14.120 On trouvera dans le tableau 14.20 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le fait que les délais aient été moins respectés en 2024 s'explique principalement par la désignation tardive des voyageurs. Le PNUE continue de rationaliser ses processus et a publié des directives internes destinées à l'ensemble du personnel allant dans ce sens. En outre, de nombreuses séances d'information ont été organisées afin de mieux faire connaître l'obligation de respect des délais impartis. Le PNUE continuera de réduire au

minimum les déplacements et de contrôler le respect des règles grâce au tableau de bord amélioré utilisé à cette fin.

Tableau 14.20
Respect des délais
(En pourcentage)

	2022 (taux effectif)	2023 (taux effectif)	2024 (taux effectif)	2025 (taux prévu)	2026 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	43	76	70	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	37	82	78	100	100

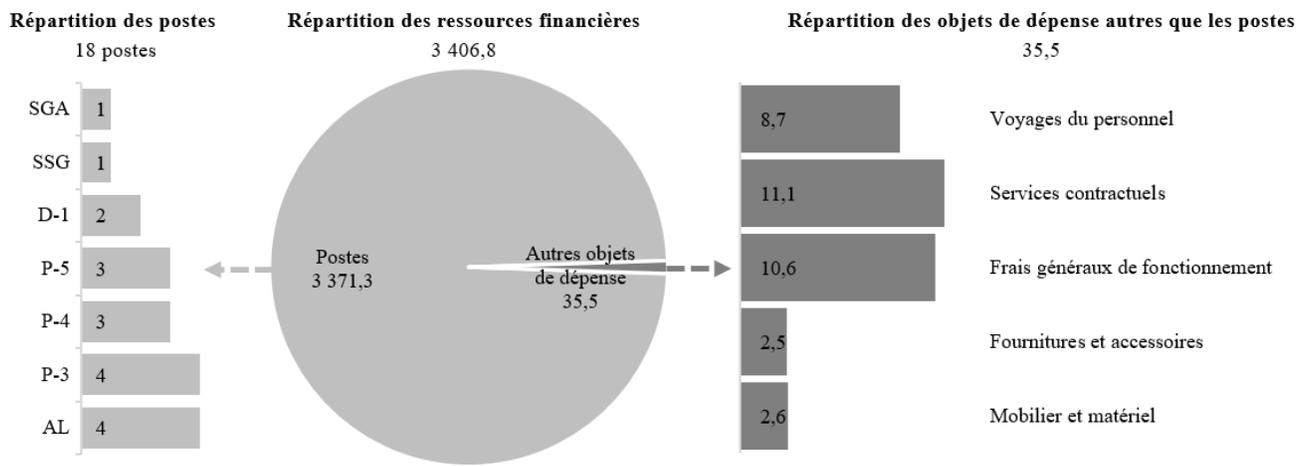
14.121 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 3 406 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 14.21 et la figure 14.XXX.

Tableau 14.21
Bureau de la Directrice exécutive : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 257,6	3 371,3	–	–	–	–	–	3 371,3
Autres objets de dépense	–	35,5	–	–	–	–	–	35,5
Total	3 257,6	3 406,8	–	–	–	–	–	3 406,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	–	–	–	–	–	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4
Total		18	–	–	–	–	–	18

Figure 14.XXX
Bureau de la Directrice exécutive : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

- 14.122 Par sa résolution 913 (X), l'Assemblée générale a créé le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et l'a chargé de réaliser des études scientifiques générales sur ces rayonnements, leurs sources et leurs effets sur la santé humaine et l'environnement. Depuis 1955, le Comité scientifique joue un rôle de premier plan en aidant les milieux scientifiques internationaux à mieux comprendre les différents niveaux d'exposition aux rayonnements ionisants et leurs effets sur la santé et sur l'environnement. Dans sa résolution 79/85, l'Assemblée a réaffirmé les fonctions du Comité.
- 14.123 Le Comité mène des évaluations pour le compte de tous les États Membres de l'ONU ; celles-ci servent à déterminer les niveaux d'exposition, les tendances et les effets liés aux rayonnements ionisants dans des domaines tels que la médecine, la recherche, l'agriculture et l'industrie. La synthèse scientifique des connaissances les plus récentes dans les domaines de la radiobiologie et de l'épidémiologie réalisée par le Comité constitue une référence reconnue et faisant autorité dans le monde scientifique. En outre, les publications du Comité jouent un rôle fondamental dans le régime international de sécurité radiologique, car elles servent de fondement aux normes internationales de protection du public, des travailleurs, des patients et de l'environnement contre les rayonnements ionisants, normes dont s'inspirent ensuite les programmes et les instruments législatifs nationaux et internationaux.
- 14.124 Pendant la session annuelle du Comité, plus de 170 conseillers scientifiques des 31 États membres du Comité, ainsi que des observateurs d'organisations internationales compétentes passent au crible le contenu scientifique de plusieurs documents complexes. Il incombe au PNUE d'apporter un appui au Comité dans ce cadre. Le secrétariat du Comité organise les sessions annuelles et coordonne l'élaboration des documents en question, qui sont fondés sur des informations scientifiques et techniques recueillies auprès des États membres et dans la littérature scientifique, conformément aux demandes du Comité. Une fois approuvés par le Comité, les documents sont publiés périodiquement et par rotation à titre d'annexes scientifiques au rapport présenté par le Comité à l'Assemblée générale, la période d'élaboration s'étalant, en règle générale sur quatre à cinq ans. Le secrétariat assure la diffusion des conclusions du Comité auprès de l'Assemblée, du milieu scientifique et du public.

- 14.125 En ce qui concerne les objectifs de développement durable, les travaux du Comité contribuent à la réalisation des objectifs 3, 10, 14, 15 et 17. À sa soixante et onzième session, qui s’est tenue du 20 au 24 mai 2024, le Comité a approuvé son rapport (A/79/46), qui contient deux rapports scientifiques. Le premier, qui concerne le second cancer primitif après radiothérapie, pose les fondements des soins médicaux de longue durée et des interventions préventives dont bénéficiera la population croissante de survivants du cancer dans le monde, et le second, sur l’évaluation de l’exposition du public aux rayonnements ionisants, jette les bases scientifiques de la radioprotection du public contre les sources naturelles et anthropiques de rayonnement, ce qui contribue à la réalisation de plusieurs objectifs, en particulier l’objectif 3.
- 14.126 À sa soixante et onzième session, le Comité a également approuvé son programme de travail pour 2025-2029 et sa stratégie d’information et de sensibilisation du public pour la même période. Il a examiné l’état d’avancement de ses évaluations scientifiques, à savoir ses évaluations des études épidémiologiques sur les rayonnements ionisants et le cancer, les effets des rayonnements ionisants sur le système circulatoire et les effets des rayonnements ionisants sur le système nerveux, et a approuvé sa stratégie visant à améliorer la collecte, l’analyse et la diffusion des données sur l’exposition aux rayonnements, y compris les points de vue du groupe de travail spécial du Comité sur les sources et l’exposition.
- 14.127 Le Comité a fixé ses priorités thématiques pour 2026 : il poursuivra ses évaluations des effets des rayonnements ionisants sur le système nerveux et des effets des rayonnements ionisants sur l’œil, entamera une évaluation des effets des rayonnements ionisants sur le système immunitaire et mettra à jour l’évaluation de l’exposition médicale aux rayonnements ionisants. Les nouvelles évaluations contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable 3 et 10. Les évaluations des effets des rayonnements ionisants sur l’œil et des effets des rayonnements sur le système immunitaire ont été reportées à 2025 et 2026, respectivement, en raison de la crise des liquidités.
- 14.128 Dans le prolongement de la résolution 79/85 de l’Assemblée générale, le secrétariat continue de gérer la plateforme en ligne de collecte de données auprès des États Membres sur l’exposition du public, des patients et des travailleurs aux rayonnements ionisants en vue de faciliter l’évaluation et le suivi réguliers par le Comité des tendances qui se dégagent. Le réseau actuel se compose de 200 personnes référentes nationales et personnes référentes nationales suppléantes venant de 112 États Membres qui participent activement à l’échange d’informations et à la formulation de données.
- 14.129 Les ressources qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2026 s’élèvent à 1 193 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 14.22 et la figure 14.XXXI.

Tableau 14.22

Comité scientifique des Nations Unies pour l’étude des effets des rayonnements ionisants : évolution des ressources financières et des postes

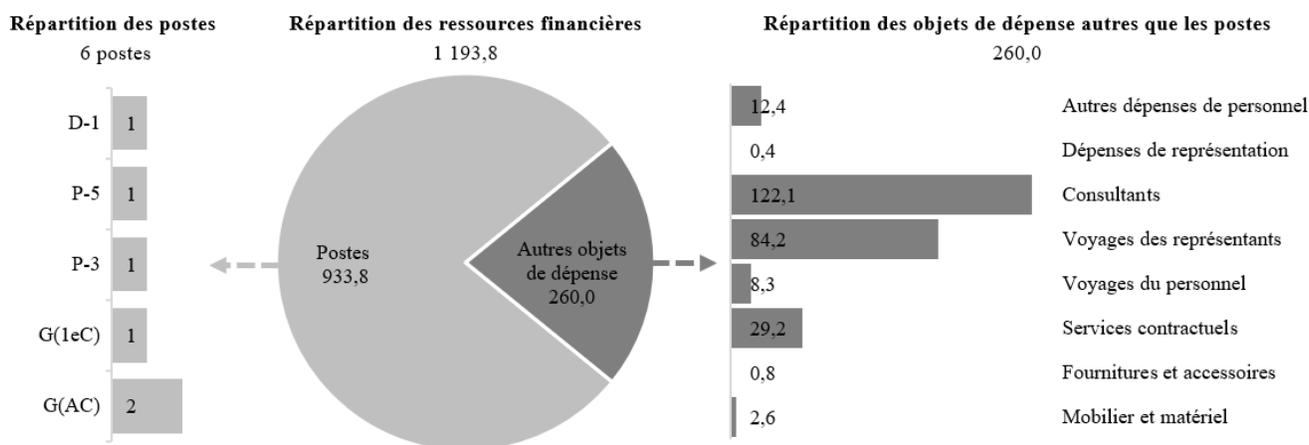
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	523,7	933,8	–	–	–	–	–	933,8
Autres objets de dépense	151,1	260,0	–	–	–	–	–	260,0
Total	674,8	1 193,8	–	–	–	–	–	1 193,8

	Changements					Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3
Total		6	–	–	–	–	–	6

Figure 14.XXXI
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Programme de travail

Sous-programme 1 Action climatique

14.130 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 2 211 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 14.23 et la figure 14.XXXII.

Tableau 14.23

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

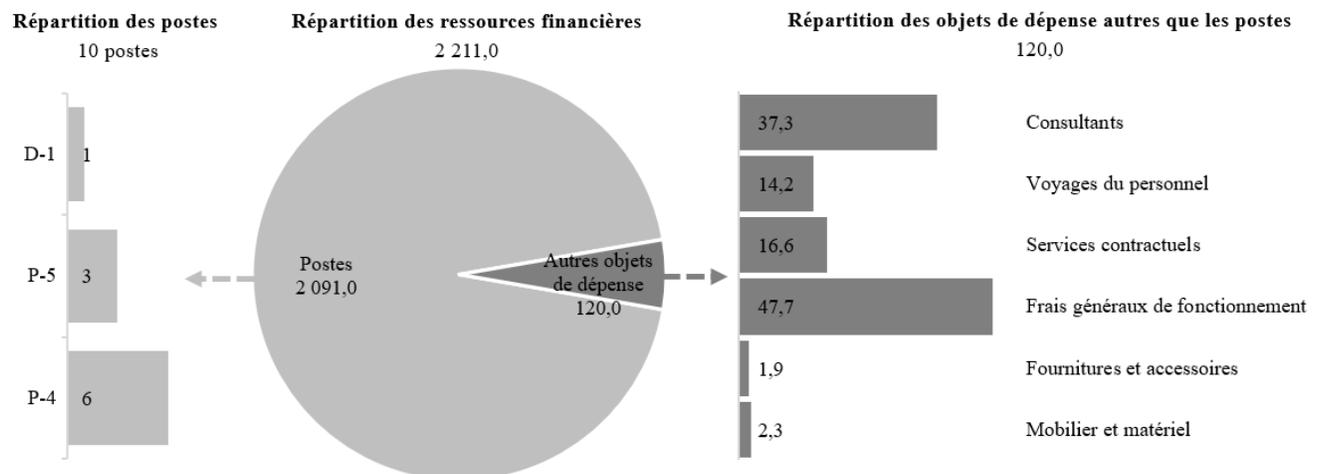
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 242,4	2 091,0	–	–	–	–	–	2 091,0
Autres objets de dépense	–	120,0	–	–	–	–	–	120,0
Total	2 242,4	2 211,0	–	–	–	–	–	2 211,0
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	–	–	–	–	–	10
Total		10	–	–	–	–	–	10

Figure 14.XXXII

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Sous-programme 2
Transformations numériques à l'appui de l'action environnementale**

14.131 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 1 597 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 14.24 et la figure 14.XXXIII.

Tableau 14.24

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

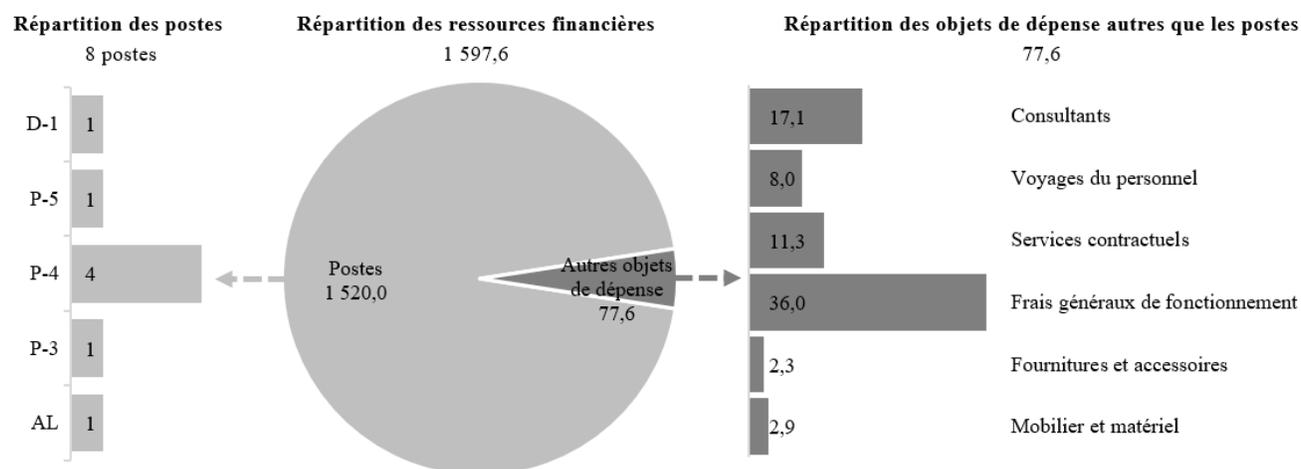
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	829,0	1 520,0	–	–	–	–	–	1 520,0
Autres objets de dépense	–	77,6	–	–	–	–	–	77,6
Total	829,0	1 597,6	–	–	–	–	–	1 597,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		7	–	–	–	–	–	7
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	1
Total		8	–	–	–	–	–	8

Figure 14.XXXIII

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Sous-programme 3

Action en faveur de la nature

14.132 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 2 674 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 14.25 et la figure 14.XXXIV.

Tableau 14.25

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

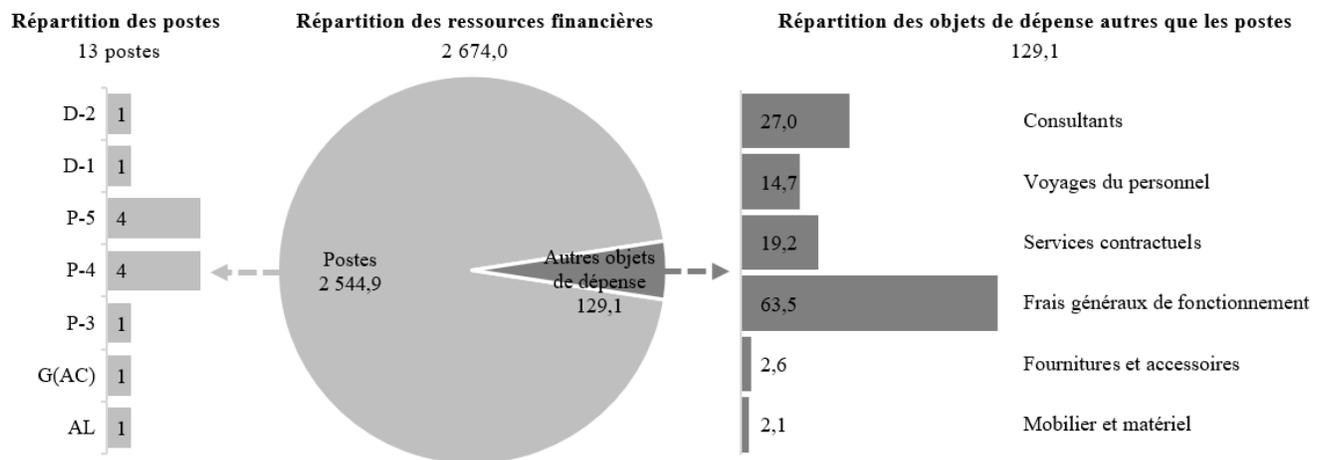
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 003,1	2 544,9	–	–	–	–	–	2 544,9
Autres objets de dépense	–	129,1	–	–	–	–	–	129,1
Total	2 003,1	2 674,0	–	–	–	–	–	2 674,0
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	–	–	–	–	–	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2
Total		13	–	–	–	–	–	13

Figure 14.XXXIV

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Sous-programme 4
Gouvernance de l'environnement**

14.133 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 4 697 100 dollars et font apparaître une augmentation de 400 dollars par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera au paragraphe 14.108 des explications sur le changement qui est proposé. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 14.26 et la figure 14.XXXV.

Tableau 14.26

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

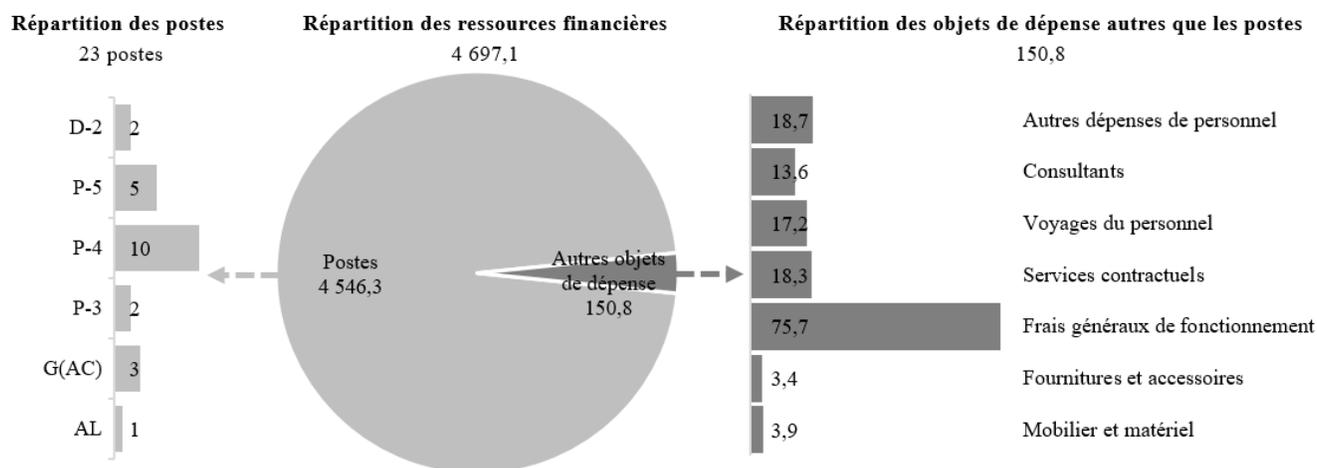
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	4 486,5	4 546,3	–	–	–	–	–	4 546,3
Autres objets de dépense	–	150,4	–	–	0,4	0,4	0,3	150,8
Total	4 486,5	4 696,7	–	–	0,4	0,4	0,0	4 697,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		19	–	–	–	–	–	19
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4
Total		23	–	–	–	–	–	23

Figure 14.XXXV

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Sous-programme 5****Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution**

14.134 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 2 058 900 dollars et font apparaître une augmentation de 240 900 dollars par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera au paragraphe 14.107 des explications sur le changement qui est proposé. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 14.27 et la figure 14.XXXVI.

Tableau 14.27

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

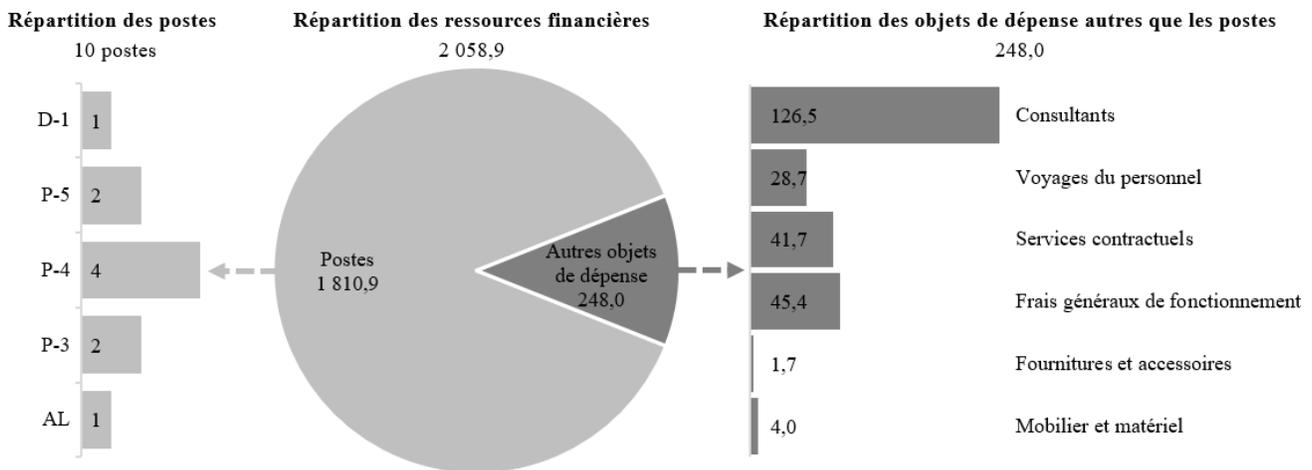
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 715,3	1 700,1	–	110,8	–	110,8	6,5	1 810,9
Autres objets de dépense	–	117,9	–	130,1	–	130,1	110,3	248,0
Total	1 715,3	1 818,0	–	240,9	–	240,9	13,3	2 058,9
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	–	1	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	1
Total		9	–	1	–	–	–	10

Figure 14.XXXVI

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Sous-programme 6
Finances et transformations économiques**

14.135 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 2 002 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 14.28 et la figure 14.XXXVII.

Tableau 14.28

Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

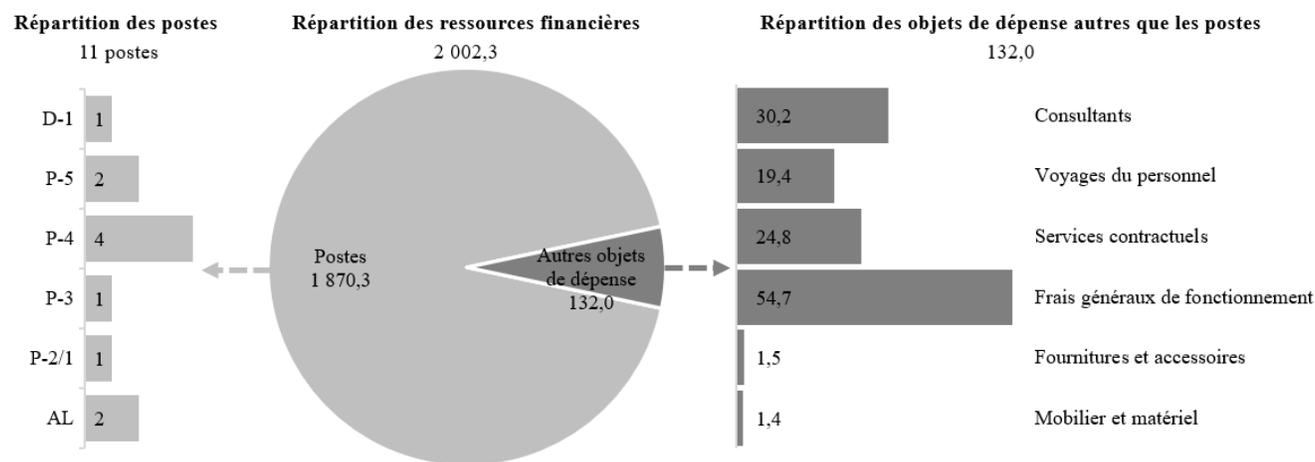
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 475,1	1 870,3	–	–	–	–	–	1 870,3
Autres objets de dépense	–	132,0	–	–	–	–	–	132,0
Total	1 475,1	2 002,3	–	–	–	–	–	2 002,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2
Total		11	–	–	–	–	–	11

Figure 14.XXXVII

Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Sous-programme 7
Interface science-politiques**

14.136 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 3 208 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 14.29 et la figure 14.XXXVIII.

Tableau 14.29

Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes

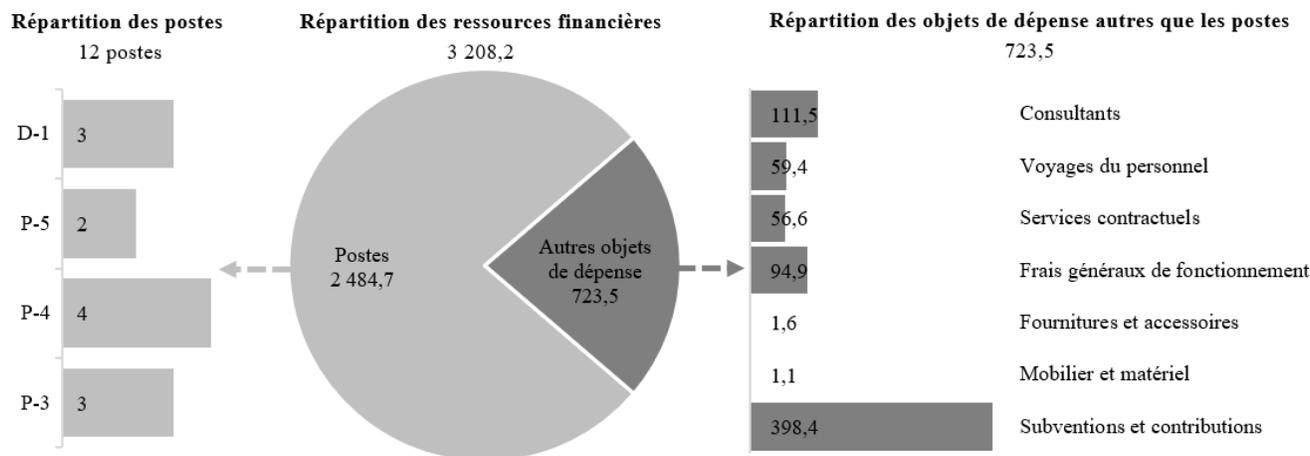
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 417,7	2 484,7	–	–	–	–	–	2 484,7
Autres objets de dépense	141,5	723,5	–	–	–	–	–	723,5
Total	2 559,2	3 208,2	–	–	–	–	–	3 208,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	–	12
Total		12	–	–	–	–	–	12

Figure 14.XXXVIII

Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Appui au programme

14.137 La composante Appui au programme comprend la Division des services internes et la Division des politiques et des programmes. Son objectif est de faire en sorte que les priorités programmatiques de la stratégie à moyen terme soient élaborées et concrétisées de manière efficace et efficiente et sous-tendues par des méthodes rationnelles de gestion des ressources, de gestion des risques et de leadership. Les services chargés de la gestion du programme et de l'appui au programme fournissent des orientations concernant la conception, l'exécution et la clôture des programmes et projets, la gestion des ressources, l'élaboration et la supervision des politiques internes, le suivi des programmes et l'établissement de rapports sur leur exécution, le développement des connaissances et des capacités du personnel, et la mise au point d'outils de gestion des programmes et des ressources destinés à faciliter la prise de décisions.

- 14.138 Les principales responsabilités de la composante Appui au programme englobent la gestion stratégique des ressources financières, humaines et informatiques du PNUE, la mise en adéquation des ressources avec les besoins programmatiques et avec les objectifs stratégiques, notamment en ce qui concerne la représentation équilibrée des genres sur le lieu de travail. La composante coopère étroitement avec l'Office des Nations Unies à Nairobi et les autres entités des Nations Unies qui lui fournissent des services, notamment l'Office des Nations Unies à Genève, dans les domaines suivants : comptabilité, états de paie et paiements, recrutement et services au personnel, perfectionnement du personnel, administration des réseaux et des systèmes, informatique et communications, achats et gestion des stocks. Elle collabore également avec l'Office des Nations Unies à Nairobi pour ce qui est des relations avec le pays hôte, de la gestion des bâtiments, de la gestion des conférences, des services médicaux et de la sûreté et de la sécurité.
- 14.139 En 2026, la composante continuera de contribuer activement à promouvoir la concrétisation cohérente de la dimension environnementale du développement durable au sein du système des Nations Unies.
- 14.140 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 1 215 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 14.30 et la figure 14.XXXIX.

Tableau 14.30

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

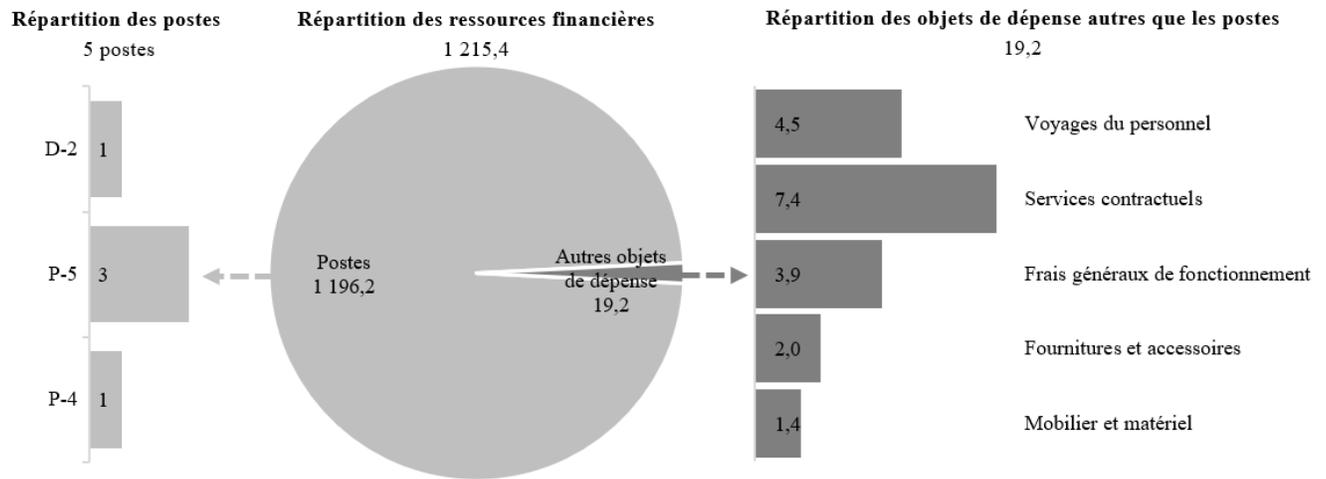
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	760,0	1 196,2	–	–	–	–	–	1 196,2
Autres objets de dépense	–	19,2	–	–	–	–	–	19,2
Total	760,0	1 215,4	–	–	–	–	–	1 215,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	–	–	–	–	–	5
Total		5	–	–	–	–	–	5

Figure 14.XXXIX

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Annexe II**Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes**

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 5 (Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution)	1	P-3	Création de 1 poste de spécialiste de la gestion de programme	Il est proposé de créer ce poste, car il faut renforcer les capacités requises pour améliorer la dimension environnementale de la résistance aux antimicrobiens, conformément à la résolution 79/2 de l'Assemblée générale. Le (la) titulaire du poste : a) mettra à jour le plan d'action mondial d'ici à 2026 ; b) contribuera à l'élaboration du rapport sur la résistance aux antimicrobiens devant être présenté à la quatre-vingt-unième session de l'Assemblée générale ; c) contribuera aux dispositions techniques prises pour la réunion de haut niveau sur la résistance aux antimicrobiens qui se tiendra en 2029. Ce poste serait créé à titre temporaire pour la période 2026-2029.